



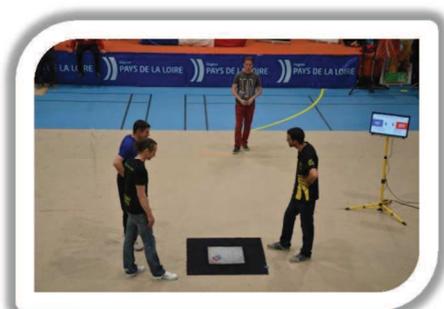
Commission

Vendéenne

Du Palet



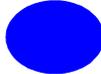
DOSSIER SPORTIF SAISON 2019/2020



SOMMAIRE



Préambule >

ORGANIGRAMME DU PALET	page 1	
EQUIPE CVDP SAISON 2019 /2020	page 2	
GESTAFFIL – Guide d’utilisation – CERTIFICAT MEDICAL	page 3 à 6	
COMPOSITION DU BUREAU	page 7	
RESPONSABLES DES COMMISSIONS	page 8	
COMPTE RENDU DE L’ASSEMBLEE	page 10 à 12	
CHAMPIONNAT JEUNES	page 13 à 16	
REGLEMENT DU CHAMPIONNAT/COUPE ADULTES	page 17 à 20	
NOUVEAUTES	page 21	
FEUILLE DE MATCHS	page 22	
CONDITIONS D’ADHESION	page 23	
IDENTITES DES CLUBS	page 24 à 26	
CALENDRIER SAISON ADULTES		
1- Championnat	page 27 à 37	
2- Coupe de Vendée	page 38 à 42	
LES MANIFESTATIONS	page 43	
CHANGEMENT / REPORT DE DATE	page 44	
FICHE ENGAGEMENT	page 45	
CONSEIL ADMINISTRATION	page 46	

Documents annexes >

LES SERVICES POSSIBLES A TRANSMETTRE A VOS ADHERENTS

PLAQUETTE CHAMPIONNAT JEUNES

ORGANIGRAMME DU PALET

F.N.S.M.R.

Fédération Nationale du Sport en Milieu Rural

www.fnsmr.org

C.R.S.M.R.

Comité Régional du Sport en Milieu Rural des Pays de la Loire > paysdelaloire.sportrural.fr
Comité Régional du Sport en Milieu Rural Nouvelle Aquitaine

C.D.S.M.R.

Comité Départemental du Sport en Milieu Rural

- **Loire-Atlantique** : clubs domiciliés en Loire-Atlantique > 44.sportenmilieurural.fr
- **Maine-et-Loire** : clubs domiciliés en Maine-et-Loire > 49.sportenmilieurural.fr
- **Vendée** : clubs domiciliés en Vendée > www.cdsmr85.com
Pas de clubs de palets en Sarthe et en Mayenne (pas de CDSMR dans le 53)
- **Deux-Sèvres** : clubs domiciliés en Deux-Sèvres > 79.sportural.fr

C.R.P.L.

Commission Régionale du Palet
Laiton
Palet Laiton
Responsable : Thierry Cailleaud

C.V.D.P.

Commission Vendéenne du
Palet
Palet Fonte
Responsable : Yvon Meunier

C.D.S.P.

Commission Deux-Sévrienne du
Palet
Palet Fonte et Laiton
Responsable : André Landrit

12 CLUBS

LA CHAPELLE BASSE MER (44)
CHOLET (49)
GESTE (49)
JALLAIS (49)
MAZIERES EN MAUGES (49)
ST PIERRE DES
ECHAUBROGNES (79)
LA GAUBRETIERE (85)
LA VERRIE (85)
NESMY (85)
TALMONT SAINT HILAIRE (85)
VENANSAULT (85)
BAZOGES EN PAILLERS (85)

54 CLUBS

8 CLUBS

Pour tous renseignements :

WWW.LE-PALET.COM

Commission Vendéenne Du Palet – CVDP 2019 / 2020



**Florian
Baron**



**Bernard
Coutaud**



**Arnaud
Grimaud**



**Annie
Poiraud**



**Jacky
Chevallereau**



Hubert Vrignaud

**Yvon
Meunier**

**Jean-Claude
Sciaudeau**

**Patrick
Charon**

**Michel
Lardeau**

**Sébastien
Tetefolle**

**Michel
Roger**

**Eric
Rautureau**

**Jean-Philippe
Menuet**

**Laurence
Guillet**

**Robert
Delahais**

Hélène Guérineau

Denis Paboef

**Guy
Guillet**

Utilisation du logiciel « Gestaffil »

Affiliation et adhésion de vos adhérents auprès de la Fédération Nationale du Sport en Milieu Rural

Avoir son identifiant FNSMR « club » et son mot de passe auprès du CDSMR de votre département
Si vous avez perdu, changé ou allez changer de mot de passe, vous devez en faire la demande au CDSMR concerné.
« Gestion Nationale » ! 09 72 29 09 72 - contact@fnsmr.org



- **Etape 1 :** Affilier son club à la saison suivante (onglet mon association) => cliquer sur renouveler l'affiliation et suivre les instructions
- **Etape 2 :** Saisir vos licenciés sous GESTAFFIL avant le jour des signatures de licences !! (*s'aider du Manuel d'utilisation téléchargeable sur le site si besoin*) (téléchargeable à ce niveau)

1). Cas pour les renouvellements de licences (si le joueur était au club l'an passé)

Informations de l'adhérent	13-14	14-15
AVRIL Patrick (337376 - Licence Palet : 010 045) né le 01-08-1963 12 Rue de l'An cien Prieuré, 85170 Le Poigné sur Vie	✓	✓
BELET Gérard (411953 - Licence Palet : 010 053) né le 18-09-1952 4 Impasse Roger Martin du Gard, 85000 La Roche sur Yon	✓	✓
BERNARD Jean-claude (104893 - Licence Palet : 010 003) né le 07-07-1945 16 Rue de la Grainetière, 85000 La Roche-sur-Yon	✓	✓
BESSON Pascal (326078 - Licence Palet : 010 038) né le 13-03-1972 54 Bd Pierre et Marie Curie, 85000 La Roche-sur-Yon 07 62 91 16 82 - PascalBesson2384@neuf.fr	✓	✓
BOCQUIER Paul (125446 - Licence Palet : 010 005) né le 22-12-1960 LE GRAND MOULIN, 85430 Aubigny	✓	✓

- Vérifier la **saison** à laquelle vous renouvez votre adhérent
- Vérifier les données (date de naissance, adresse, **numéro licence spécifique** ...) Si ce dernier n'est pas correct, merci de prévenir le responsable de votre commission ou votre référent CDSMR
- Cocher en dessous le type de licence spécifique « licence palet » et « certificat médical »

2). Cas pour les nouveaux adhérents (si le joueur était dans un autre club l'an passé)

The image shows two screenshots from the Gestaffil website. The left screenshot displays the 'Liste des adhérents' page for the 'Palet Club de la Géraudière'. It features a table of members with columns for name, date of birth, and license status. A red box highlights the 'Ajouter un nouvel adhérent, les champs obligatoires' button. The right screenshot shows the 'Ajouter un nouvel adhérent' form, where a red box highlights the 'Ajouter au panier' button. A dropdown menu for 'TYPE DE LICENCE' is also visible, showing options like 'Licence palet en retard (20,00 €)', 'Licence palet (18,00 €)', and 'Licence FHSAR avec assurance Individuelle Accident (IA) (11,50 €)'. A red box highlights the 'Ajouter au panier' button at the bottom of the form.

En cas de nouvel adhérent, si le carré rouge s'affiche en haut de la page quand vous avez rentré le nom, prénom, date de naissance, cocher sur l'adhérent qui correspond au vôtre (vérifier les données complètes : nom, prénom, adresse, numéro de licence spécifique) et si c'est le bon cliquez sur « ajouter au panier » en bas à gauche.

N'oubliez pas de cocher en dessous de type de licence spécifique de « licence palet » et « certificat médical », et surtout de rentrer le numéro de licence spécifique s'il ne se met pas automatiquement

Etape 3 : Imprimer un document via « l'export de vos adhérents » et l'apporter aux membres de la Commission le jour de la signature des licences (ces 2 documents doivent être identiques)

The screenshot shows the 'Export d'adhérents' page on the Gestaffil website. The page has a green header with the Gestaffil logo and navigation menu. The main content area is titled 'Export d'adhérents' and includes sections for 'Enregistrer l'export', 'Choix du format d'export', and 'Choix des données à extraire'. The 'Choix du format d'export' section has a red box around the 'Export d'adhérents' option. The 'Choix des données à extraire' section has a red box around the 'Nom' and 'Prénom' options. The page also shows a 'Résultats' section with '21 réponses'.

Cliquez successivement :

« Export d'adhérents »

« Ajouter un filtre » - « Saison »

« Exporter selon les filtres »

« Export xls » pour excel ou « pdf »

Choix à extraire > cocher > Nom – Prénom – Date de naissance – adresse complète – N° licence spécifique – Saison – Type de licence – Nom de l'association – Activité pratiquée

Etape 4 :

- Avant le jour de la signature des licences, réglez votre panier d'adhésions (similaire à une commande internet)
- Vérifier le panier (Nom/Prénom etc...) / nombre de licenciés commandés
- Faire le chèque à l'ordre du **CDSMR de votre département** et le joindre à votre dossier le jour de la validation – **NE PAS L'ENVOYER** -

Régler ses adhésions

1. Pour régler vos adhésions, cliquez sur votre **panier** situé en haut à droite de votre espace.
2. Sélectionnez le type de paiement désiré (chèque, éventuellement virement ou carte bancaire)
3. Cliquez sur **Régler mon panier**



4. Vous arrivez sur une page d'instructions de paiement qui vous spécifie :
 - pour un paiement par chèque, le montant à payer, l'ordre du chèque, l'adresse d'envoi et un coupon à joindre avec le chèque (ou un numéro à spécifier).
 - pour un paiement par virement, le détail des informations bancaires.
 - pour un paiement par carte bancaire, vous serez automatiquement redirigé vers un service bancaire sécurisé vous permettant de saisir le numéro de votre carte bancaire.



❗ les différents types de règlement varient suivant les organismes collecteurs. Vous avez pour la totalité des organismes la possibilité de payer par chèque et dans certains cas par virement. Le paiement par carte bancaire n'est possible que si la FNSMR est directement l'organisme collecteur.

Etape 4 (suite) : Pour valider le panier, faire :

« Mes adhérents »

« Panier d'adhésion »

« Mode de règlement » - paiement par chèque

« Régler mon panier » = listing identique à ce que vous donnerez à la signature des licences auprès des commissions

« Télécharger le coupon » et « imprimer ce pdf » pour le donner avec le chèque



J + 1 à la date des signatures des licences des commissions

Toute licence prise et rentrée sous Gestaffil après le jour des signatures de licences des commissions en septembre, se verra attribuer une augmentation de 2€/licence.

Sous Gestaffil, il faut sélectionner « licence avec retard », ainsi sortir le bordereau et valider le panier à chaque fois.

Pour toutes questions sur Gestaffil, contacter vos référents départementaux

ou les permanents du CDSMR 85 :

02.51.44.27.36 / contact@cdsmr85.com / eric.bichon@cdsmr85.com



Fédération Nationale

Sport en Milieu Rural

Certificat Médical

Attestant de l'absence de contre-indication à la pratique sportive

Je soussigné(e),

Docteur en Médecine, certifie avoir examiné :

M. Mlle Mme :

Né(e) le :

et n'avoir pas constaté à la date de ce jour, de signes cliniques apparents contreindiquant la **pratique du sport** :

Palet et Jeux Sportifs Traditionnels

Fait à :

Date le :

SIGNATURE et CACHET DU MÉDECIN

Conformément au décret n° 2016-1387 du 12 octobre 2016, modifiant les conditions de renouvellement du certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport, ce certificat est valable trois ans, sous réserve de renouveler sa licence chaque année sans interruption, de répondre annuellement à un questionnaire de santé et d'attester avoir répondu négativement à toutes les questions. Sauf pour les disciplines à contraintes particulières.

COMMISSION VENDEENNE DU PALET

COMPOSITION DE LA COMMISSION

(Assemblée générale du 11 mai 2019)

PRESIDENT DE LA COMMISSION :

Mr MEUNIER Yvon - 2 Rue La Croix Blanche - 85140 LES ESSARTS
Tél : 02.51.06.06.29 - Mail : meunier.yvon@wanadoo.fr - Club « Les Essarts »

VICE PRESIDENT :

Mr VRIGNAUD Hubert - 29 bis La Pinelière - 85600 Saint Hilaire de Loulay - Tél : 06.15.26.93.24 « St Hilaire de Loulay »

SECRETAIRE :

Mr CHARON Patrick - 39 Rue de Wagram, B-34 Rés. Lucien Valéry - 85000 LA ROCHE SUR YON
Tél : 06.62.80.76.11 - Mail : Commission-CVDP85@hotmail.fr - Club « La Roche sur Yon »

TRESORIER :

Mr SCIAUDEAU Jean Claude - 54 Route des Trois Pierres - 85390 SAINT GERMAIN L'AIGUILLER
Tél : 06.76.24.67.56 - Mail : jean-claude.sciaudeau@orange.fr - Club « Saint Mesmin »

TRESORIERE ADJOINTE :

Melle GUERINEAU Hélène - 4 Impasse de la Rabine - 85190 Aizenay - 06.66.39.85.96 - heleneguerineau@orange.fr « Coëx »

MEMBRES :

Mr COUTAUD Bernard - 42 Allée des Églantiers, La Tibourgère - 85500 Les Herbiers - Tél : 02.51.91.12.04 « Les Herbiers »

Mr LARDEAU Michel - 39 bis Avenue de Nantes - 44140 Aigrefeuille sur Maine - Tél : 06.31.74.10.81 « Remouillé »

Mr DELAHAIS Robert - 3 Rue des Pèlerins - 79140 CERIZAY - Tél : 05.49.80.02.44 « St André sur Sèvre »

Mr RAUTUREAU Éric - 5 Rue du Pré Fontaine - 85600 La Guyonnière - Tél : 06.16.07.04.68 « La Guyonnière »

Mr GUILLET Guy - La Charrouffière - 85670 Palluau - Tél : 02.51.98.56.05 « Palluau »

Mr PABOEUF Denis - Le Moulin des Landes - 85260 Saint André Treize Voies - Tél : 02.51.42.42.94 « Remouillé »

Mr ROGER Michel - 15 Rue du Bon Pasteur - 85210 Sainte Hermine - Tél : 06.78.12.65.78 « Bazoges en Pareds »

Mr BAZELIS Jocelyn - 30 rue du Calvaire - 85670 Grand Landes - Tél : 06.19.09.27.22 « La Garnache »

Mr BARON Florian - 43 rue des Barrettes - 85110 Chantonay - Tél : 06.78.37.01.97 « St Germain de Prinçay »

Mr GRIMAUD Arnaud - 7 La Guérinière - 85140 L'Oie - Tél : 06.99.50.67.07 « L'Oie »

Melle BAZELIS-GUILLET Laurence - 30 rue du Calvaire - 85670 Grand Landes - 06.62.93.90.85 « Palluau »

Mr TETEFOLLE Sébastien - 9 rue des Rochettes - 85700 Saint Mesmin - 06.72.26.52.63 « Saint Mesmin »

Mr MENUET Jean-Philippe - Le Chagnon - 85710 La Garnache - 06.31.06.62.30 « La Garnache »

Mr CHEVALLEREAU Jacky - 2 Imp. des Anciens Combattants d'AFN - 85200 Fontenay le Comte - 06.66.87.96.93 « Sérigné »

Mme POIRAUD Annie - 7 Impasse du Pâtis Maria - 85220 Saint Révérend - 06.23.38.73.96 « La Chaize Giraud »

COMMISSION VENDEENNE DU PALET

RESPONSABLES DES COMMISSIONS

COMMISSION ADULTES, CHAMPIONNAT, COUPE ET FORMATION DES GROUPES :

Yvon MEUNIER - Tél : 02.51.06.06.29 (Responsable).

Michel Lardeau, Éric Rautureau, Jean-Claude Sciaudeau, Patrick Charon, Denis Paboeuf, Hubert Vrignaud, Florian Baron, Arnaud Grimaud, Sébastien Têtefolle, Jean-Philippe Menuet.

COMMISSION JEUNES, CHAMPIONNAT ET COUPE :

Éric RAUTUREAU - Tél : 02.51.41.79.54 ou 06.16.07.04.68 (Responsable).

Yvon Meunier, Patrick Charon, Hubert Vrignaud, Jocelyn Bazelis, Michel Roger, Arnaud Grimaud.

COMMISSION VALIDATION DES LICENCES :

Yvon MEUNIER - Tél : 06.17.39.40.04 (Secteur des Essarts) (Responsable).

Éric RAUTUREAU - Tél : 06.16.07.04.68 (Secteur de la Guyonnière).

Jean Claude SCIAUDEAU - Tél : 02.51.51.33.42 (Secteur Saint Mesmin).

Guy GUILLET - Tél : 02.51.98.56.05 (Secteur de Palluau).

Michel ROGER - Tél : 06.78.12.65.78 (Secteur de Saint Hermine).

COMMISSION LITIGE, CHAMPIONNAT ET COUPE:

Yvon MEUNIER - Tél : 02.51.06.06.29 (Responsable).

Robert Delahais, Patrick Charon, Hélène Guérineau, Florian Baron, Arnaud Grimaud, Sébastien Têtefolle, Jean-Philippe Menuet.

COMMISSION REGLEMENT, CHAMPIONNAT ET COUPE :

Eric Rautureau - Tél : 02.51.41.56.62 (Responsable).

Hubert Vrignaud, Jocelyn Bazelis, Laurence Guillet, Sébastien Têtefolle, Jean-Philippe Menuet.

COMMISSION COMMUNICATION :

C.D.S.M.R. : Bernard COUTAUD - Tél : 02.51.91.12.04

C.V.D.P. : Yvon MEUNIER - Tél : 02.51.06.06.29

COMMISSION PHOTOS :

Éric RAUTUREAU - Tél : 02.51.41.79.54 ou 06.16.07.04.68 (Responsable).

Florian Baron, Arnaud Grimaud.

COMMISSION MANIFESTATIONS :

Référent : Yvon Meunier, CDSMR 85

**N'hésitez pas à nous
contacter si vous êtes
intéressés pour rejoindre la
CVDP et ses différentes
commissions ! Vous serez les
bienvenus !**



**Gestion
informatique**

Compétition

Communication

Internet – Facebook - Photos

Convivialité

Championnat

Palet

Finales – Individuel – Coupe de France

Secrétariat

Coupe

Jeunes

Trésorerie

COMMISSION VENDEENNE DU PALET

Compte rendu de l'assemblée générale du 11 mai 2019 à La Roche sur Yon.

Début de l'assemblée générale à 14 h 40
Club absent à l'assemblée générale : Corpe.
Excusés : St Georges de Montaigu.

Bilan financier :

Licenciés au 30 novembre 2018 : 2374 licences
Finale Coupe de Vendée jeune : 115 équipes - Résultat 283,44 € (CVDP)
Finale Championnat jeune : Résultat -36,82 € (CVDP)
Finale Coupe de Vendée adulte : 780 carnets - Résultat 373,84 €
Finale Challenge de Vendée adulte : 835 carnets - Résultat 753,38 €
Finale Championnat de Vendée adulte : 1054 carnets - Résultat 1186,47 €
Solde en fin de saison 18.19 : Résultat 3335,20 €
Bilan financier de la CVDP : 30265,75 €

Les licences :

La validation des licences se fera dans 5 communes du département le **vendredi 06 septembre 2019** de 17h30 à 20 heures :

- Les Essarts (Complexe sportif, salle des associations).
- La Guyonnière (Chez Éric Rautureau - 5 rue du Pré Fontaine - La Guyonnière).
- Saint Mesmin (Salle des Halles).
- Sainte Hermine (Salle du Lavoir).
- Palluau (Salle polyvalente).

Aucune licence ne sera validée sans le listing du club.

Le 07 septembre 2018 :

Tarifs de la licence palet et de l'affiliation des clubs à la FNSMR selon votre département :		
CDSMR 44	CDSMR 79	CDSMR 85
16 € La licence	19 € La licence	18 € La licence
La part sur une licence est de 2.50 € pour la CVDP et le reste revient au CDSMR concerné (organisation générale, partie fédérale, manifestations de palet, emplois, individuelle accident etc.)		
Affiliation club 155 €	Affiliation club 190 €	Caution AG_CDSMR 50 € + Affiliation club 190 €
Affiliation club prend en compte l'assurance et une part fédérale répartie de l'échelon national au départemental		
Ordre des 2 chèques CDSMR 44	Ordre des 2 chèques CDSMR 79	Ordre des 3 chèques CDSMR 85

Après le 06 septembre de la saison en cours :

Au-delà de cette date la licence est majorée de 2 euros (soit 18 € pour les licenciés du CDSMR 44, et 21 € pour les licenciés des CDSMR 79 et 20 € pour le 85). La date limite définitive est fixé au **30 novembre inclus de la saison en cours** et les licences sont validées au « CDSMR 85 - 202 Boulevard Aristide Briand - PB 167 - 85004 La Roche sur Yon », cachet de la poste faisant foi (Voir règlement).

ATTENTION - A chacune de vos demandes, merci de nous adresser le listing de vos licences à jour et une enveloppe timbrée pour le retour postal de vos licences, ainsi que de faire parvenir par voie de mail le fichier « Excel » « Licences CVDP ».

Point Gestaffil :

Les clubs doivent inscrire leurs licenciés sur « Gestaffil » (Voir page « Gestaffil »). A partir de la deuxième quinzaine d'août une permanence sera à votre disposition au CDSMR 85 tél: 02.51.44.27.36

Le Championnat :

54 clubs sont inscrits pour une nouvelle saison 2019-2020.

La première journée du championnat aura lieu le vendredi 13 septembre 2019.

Aucun report de match ne sera accepté après la dernière journée en Coupe et au Championnat.

DS1 (2 poules) : Descend en D1 > Le dernier de chaque groupe et le moins bon 5^{ème} du groupe A ou B.

D 1 (2 poules) : Monte en DS1 > Le premier de chaque groupe et le meilleur 2^{ème} du groupe A ou B.

Descend en D2 > Le dernier de chaque groupe et le moins bon 5^{ème} du groupe A ou B.

D 2 (3 poules) : Monte en D1 > Le premier de chaque groupe.

Descend en D3 > Le dernier de chaque groupe.

D 3 (2 poules) : Monte en D2 > Le premier de chaque groupe et le meilleur 2^{ème} du groupe A ou B

***Attention :** La CVDP se réserve le droit de modifier les descentes et les montées selon le nombre de clubs inscrits pour la saison suivante.

Championnat & Coupe de Vendée Jeunes :

Championnat Jeunes :

Les inscriptions pour les clubs qui organisent les journées de championnat jeunes sont à 35 euros pour la saison en cours. Les dates et le règlement du championnat sont à consulter dans ce dossier sportif.

Coupe Jeunes aux Essarts :

Les responsables jeunes en appellent aux clubs pour une participation optimale.

Elle aura lieu le **samedi 26 octobre 2019 au Essarts.**

Quelques modifications nouvelles, en l'occurrence après les 4 parties qualificatives, sélection par poule de 32 équipes (16è - 8è - ¼ - ½ et Finales.

Récompenses.

Championnat de Vendée Jeune saison 2018-2019

Meilleur féminine 16 ans : 184 Pts Marion Besseau (Sallertaine)

Meilleur féminine 12 ans : 120 Pts Mallaury Giraud (Montournais)

Catégorie jeune 16 ans.

1^{er} - Yohann Nicoleau : 361 Pts (La Garnache)

2è - Gaël Grimaud : 326 Pts (Les Châtelliers Châteaumur)

3è - Mathis Hucteau : 318 Pts (Bazoges en Pareds)

Catégorie jeune 12 ans.

1^{er} - Tristan Crochet : 341 Pts (Sallertaine)

2è - Mathis Jaunâtre : 336 Pts (Saint Colomban)

3è - Méhli Hucteau : 333 Pts (Bazoges en Pareds)

Vainqueur Coupe de Vendée Jeune saison 2018-2019

1^{er} - Ronan Beaulieu / Pascal Bonnet - (La Garnache / Remouillé)

Championnat de Vendée Adulte saison 2018-2019

Champion de Vendée - DS1

Le club de « REMOUILLE », vainqueur en division supérieure 1 (DS1).

Champion de Vendée - D1

Le club de « SERIGNE », vainqueur en division 1 (D1).

Champion de Vendée - D2

Le club de « FROIDFOND », vainqueur en division 2 (D2).

Champion de Vendée - D3

Le club de « SAINT ANDRE GOULE D'OIE », vainqueur en division 3 (D3).

Coupe de Vendée Adulte saison 2018-2019

Vainqueur de la Coupe de Vendée

Le club de « MONTOURNAIS », vainqueur de la Coupe de Vendée adulte.

Vainqueur du Challenge de Vendée

Le club de « SERIGNE », vainqueur du Challenge de Vendée adulte.

Quelques dates à retenir :

04 septembre 2019 - Réunion pour le championnat jeune aux Essarts (Salle des associations) 20h30.

06 septembre 2019 - Validation des licences.

26 octobre 2019 - Coupe de Vendée Jeune au Essarts.

09 novembre 2019 – Individuel Fonte à La Meilleraie Tillay.

27 novembre 2019 - Réunion de préparation et d'informations sur les « Dossier Finales 2020 »

18 janvier 2020 - Assemblée Générale du CDSMR 85 à La Roche Sur Yon (Maison des sports).

15 février 2020 - Réunion annuelle de la CVDP à La Roche Sur Yon (Réservé aux membres CVDP).

25 avril 2020 - Assemblée Générale de la commission CVDP à COËX.

02 mai 2020 – Coupe de France Fonte à La Meilleraie Tillay.

FINALE CHAMPIONNAT JEUNE

Samedi 08 février 2020 à MONTOURNAIS.

- **1^{er} Tour de la Coupe de Vendée le vendredi 04 octobre 2019.**

Tirage du 2^{ème} tour le samedi 19 octobre 2019 à La Roche sur Yon lors de la réunion du bureau CDSMR.

- **2^{ème} Tour de Coupe de Vendée le vendredi 22 novembre 2019.**

Tirage du 3^{ème} tour le mercredi 27 novembre 2019 aux Essarts lors de la réunion à la préparation des finales et en présence des clubs organisateurs concernés par une Finale.

- **3^{ème} Tour de Coupe de Vendée le vendredi 24 janvier 2020.**

Finale COUPE de Vendée le samedi 14 mars 2020 à Bournezeau.

Finale CHALLENGE de Vendée le samedi 21 mars 2020 à Belleville sur Vie.

Finale CHAMPIONNAT de Vendée le samedi 04 avril 2020 à Saint Georges de Montaigu.

Fin de l'assemblée à 17h20.

Merci à tous et à toutes de votre participation.

LA COMMISSION VENDEENNE DU PALET



Championnat de Vendée Jeune de palet fonte

Saison 2019 / 2020



* Ouvert à tous les licenciés ou non-licenciés, féminins et masculins confondus

<i>DATES</i>	<i>LIEUX</i>	<i>SALLES</i>
<i>SAMEDI 21 SEPTEMBRE 2019</i>	Sallertaine	Salle omnisport Place Emile Gaborit
<i>SAMEDI 5 OCTOBRE 2019</i>	Mouzeuil St Martin	Salle des fêtes de St Martin 4 rue du château
<i>SAMEDI 2 NOVEMBRE 2019</i>	Bazoges en Pareds	Salle des 3 rives
<i>SAMEDI 16 NOVEMBRE 2019</i>	La Petite Boissière	Salle des fêtes Place de l'église
<i>SAMEDI 30 NOVEMBRE 2019</i>	La Boissière de Montaigu	Salle polyvalente Près de l'église
<i>SAMEDI 14 DECEMBRE 2019</i>	Chantonay	Salle gymnase Clémenceau
<i>SAMEDI 4 JANVIER 2020</i>	St Colomban	Salle Bel-air
<i>SAMEDI 25 JANVIER 2020</i>	La Garnache	Salle René Bazin
<i>SAMEDI 8 FEVRIER 2020</i>	Montournais	Salle de la Chénaie

Championnat réservé aux jeunes nés depuis le 1er janvier 2003

Un championnat jeune, né depuis le 1er janvier 2007 (12 ans)

Un championnat jeune, né depuis le 1er janvier 2003 jusqu' au 31 décembre 2006 inclus (16 ans)

Ouvert à tous les licenciés ou non-licenciés, féminins et masculins confondus

7 parties à jouer par après-midi, voir 6 parties s'il y a du retard.

Possibilité de jouer qu'un après-midi

Inscriptions sur place de 14h00 à 14h30, et fin des compétitions vers 18h00

Début de la première partie à 14h35

L'inscription est fixée à 2€ par joueur donnant droit aux consommations (jus de fruit et un sandwich)

Les parties se déroulent en un contre un avec 3 palets chacun et à 13 points

(suivant le nombre de plaques pouvant être installées dans la salle, les parties se joueront en doublette (à 13pts et 3 palets chacun).

Chaque club organisateur doit installer les plaques, les marqueurs pour le comptage des points et fournira ses palets

Le maître revient au perdant

Championnat sur 9 matchs.

Coupe de Vendée Jeunes

Samedi 26 octobre 2019 aux Essarts

Chaque équipe est composée d'un jeune né depuis le 1er janvier 2003 accompagné d'un adulte

Pour plus d'information, sur internet: www.le-palet.com

Réunion infos jeune : mercredi 4 septembre 2019 aux Essarts

Championnat de Vendée jeune de palet fonte

Ce championnat est organisé par le Comité Départemental du Sport en Milieu Rural (CDSMR) et la Commission Vendéenne Du Palet (CVDP)

Il se déroule sur 9 après-midi, dans 9 communes différentes (9 matchs de championnat) et, est ouvert à tous les jeunes de moins de 17 ans licenciés d'un club ou non licenciés.

Ce championnat a réuni 52 participants sur la saison 2018-2019 dont une moyenne de 27jeunes par rencontre qui se disputèrent la 1^{ère} place.

➤ **Le but de ce championnat :**

Faire un classement des meilleurs joueurs de palet et inciter les jeunes à pratiquer le jeu du palet comme les adultes.

➤ **La particularité :**

Chaque participant joue 7 parties (voir 6 parties s'il y a du retard) par après-midi en tête à tête et change d'adversaire à chaque partie. Les parties se jouent en 13 points gagnants et chaque joueur dispose de 3 palets. Si la salle n'est pas assez grande et suivant le nombre de plaques pouvant être installées, les parties se joueront en doublette à 13 points et 3 palets chacun. Chaque joueur se voit attribuer les points comme suit :

- Partie gagnée à 13 marque 6 points
- Partie gagnée à 11 marque 4 points
- Partie perdue à 10 ou 9 marque 3 points
- Partie perdue à 8, 7 ou 6 marque 2 points
- Partie perdue à 5, 4 ou 3 marque 1 point
- Partie perdue à 2, 1 ou 0 marque 0 point

1 joueur exempt marque 6 points (partie gagnée 13 à 7)

Important : Lorsqu'un joueur est en retard de 5 minutes après le coup de sifflet, ce joueur perd la partie 0 à 13 s'il joue en tête à tête et dans le cas d'une doublette, les 4 joueurs font la partie, le joueur en retard perd 0 à 13 et les autres joueurs gardent les points du score.

➤ **Le classement :**

Un classement par après-midi est définie à l'issu de la 7ème partie comme suit:

- Addition des points réels (Pts) marqués lors des parties jouées.
- Addition et différence des buts (Gl-av) marqués entre le pour et le contre.
- Addition des buts (Pour) marqués lors des parties joués.
- En cas d'ex-aequo, le classement sera départagé par cumul P6, P5, ...

Un classement général est cumulé à l'issu de chaque journée comme suit :

- Cumul des points réels (Pts) marqués lors de chaque après-midi.
- Cumul des différences de buts (Gl-av) marqués entre le pour et le contre.
- Cumul des buts (Pour) marqués lors des parties jouées.

➤ **La remise des prix :** *Pour les 9 matchs de championnat*

Des coupes récompensent les 4 meilleurs joueurs de la journée dans chaque catégorie (12 et 16 ans). Elles seront remises à la fin de chaque journée de championnat.

➤ **La finale :**

Chaque club ayant présenté des jeunes lors des matchs de championnat jeune est invité à offrir 2 coupes minimum le jour de la finale. On remettra à l'assemblée générale, les trophées pour les champions 12 et 16 ans ainsi que les 2èmes et 3èmes et la meilleure féminine. Des fanions seront aussi donnés aux champions 12 et 16 ans. La féminine sera récompensée si elle participe à 5 matchs minimum.

• **Nos besoins :**

Trouver des associations qui peuvent le samedi après-midi mettre à la disposition des jeunes, une salle de sport chauffée et suffisamment grande pour installer 15 à 20 plaques voir plus, ces associations se doivent de trouver les plaques nécessaires et les jeux de palets au bon déroulement des rencontres.

• **Fonctionnement :**

Un lot de 8 coupes est distribué à chaque club organisateur en début de saison. Les coupes sont prises en charge par, le CDSMR section palet, la CVDP et le club organisateur à concurrence de 35€uros et devra être acquitté le jour même de la rencontre à l'ordre de la CVDP.

Tous les frais annexes au bon déroulement des rencontres sont pris à 50/50 entre le CDSMR section palet et la CVDP.

La recette du bar est attribuée au club organisateur, les tarifs applicables sont ceux du championnat adultes.

Le responsable à la commission du championnat de Vendée jeune est chargé de transmettre les résultats au secrétariat de la CVDP, ce dernier les publiera sur le site internet (www.le-palet.com) ainsi que dans la presse et les adressera aux présidents des clubs, dans les jours suivant la compétition.

La commission du championnat de Vendée jeune se réserve le droit à tout moment de modifier le déroulement du match en cas de force majeure

• **Inscription :**

- Les inscriptions se font de 14h00 à 14h30
- La 1^{ère} partie est affichée à partir de 14h35
- Les joueurs qui arrivent entre 14h30 et 14h45 peuvent s'inscrire mais ne jouent pas la 1^{ère} partie, ils perdent celle-ci (0 à 13) et marquent 0 point
- Il est impératif pour le club qui reçoit que la salle soit ouverte dès 14h00 afin que les joueurs puissent s'inscrire, s'entraîner et être au chaud.

Complément d'informations au sujet des accompagnateurs

- Les adultes doivent laisser libre les plaques dès que les jeunes viennent jouer leur partie, les plaques sont mises à disposition pour que les jeunes puissent s'entraîner ou jouer leurs parties, les adultes peuvent lancer quelques palets mais ne doivent en aucun cas gêner le déroulement de la compétition.
- Les adultes (Parents ou accompagnateurs) doivent laisser les jeunes faire leur partie sans s'interposer. S'il y a un litige entre deux joueurs (Choix du point entre deux palets...), un responsable de la CVDP interviendra.

Merci de respecter ces quelques règles pour le bon déroulement de la compétition

Les responsables de la Commission Vendéenne Du Palet

Résultats championnat jeune saison 2018/2019

Champion de Vendée 2018-2019

Catégorie 16 ans

- 1^{er} Yoann Nicoleau de la Garnache
2^{ème} Gaël Grimaud de Chatelliers-Chateaumur
3^{ème} Mathis Hucteau de Bazoges en Pareds

Catégorie 12 ans

- 1^{er} Tristan Crochet de Sallertaine
2^{ème} Mathys Jaunatre de St Colomban
3^{ème} Méhli Hucteau de Bazoges en Pareds

Meilleure féminine 16 ans : Marion Besseau de Sallertaine

Meilleure féminine 12 ans : Mallaury Giraud de Montournais

Commission championnat et coupe de Vendée jeune

Responsable championnat: Eric Rautureau - tél : 0616070468

Responsable coupe : Hubert Vrignaud - tél : 0615269324

Patrick Charon, Jocelyn Bazélis, Michel Roger, Arnaud Grimaud, Yvon Meunier



COMMISSION VENDEENNE DU PALET

REGLEMENT 2019-2020

Ce règlement concerne aussi bien le championnat et la coupe.

Il sera applicable durant toute la saison en cours.

La C.V.D.P. se réserve le droit de modifier ce règlement en cours de saison, selon cas majeur.

LICENCES.

♦ Chaque joueur participant à une manifestation organisée par la C.V.D.P. doit posséder une licence signée avec photo, **ainsi qu'un certificat médical (Obligatoire)**. Le club adverse peut refuser un joueur qui n'a pas de licence signée, sans photo ou **sans certificat médical**.

♦ Pour qu'un club soit engagé à la C.V.D.P. il doit valider un minimum de 16 licences, huit jours avant la première journée du championnat (Y compris les clubs exempts au premier match).

♦ La licence est selon le tarif indiqué dans le tableau des modalités de chaque CDSMR (44.79.85 voir compte rendu A.G. - CVDP)

♦ La validation des licences se fera dans 5 communes du département : Les Essarts, La Guyonnière, Saint Mesmin, Sainte Hermine et Palluau. La date qui a été retenue est le vendredi 06 septembre 2019 de 17h30 à 20 heures.

Après cette date, chaque licence est majorée de 2 € et envoyée avec une enveloppe timbrée au « CDSMR 85 - 202 Boulevard Aristide Briand - BP 167 - 85004 La Roche sur Yon Cedex» (Cachet de la poste faisant foi).

IMPORTANT : A chaque nouvelle licence le fichier Excel « Licences CVDP » mis à jour devra être envoyé au CDSMR à l'adresse « contact@cdsmr85.com » la licence devra être validée 48H avant un match, sauf accord préalable.

♦ Toutefois si un club se présente pour jouer sans les licences validées (Retard courrier ou autre), le match se disputera quand même et la C.V.D.P. prendra la décision de valider ou non le match, (Le club adverse devra poser une réserve sur la feuille de match).

♦ Un joueur peut avant le 30 novembre changer de club, à condition que les deux présidents de clubs soient unanimes sur cet accord.

♦ Aucune licence ne sera validée après le 30 novembre de la saison en cours.

NOMBRE DE JOUEURS.

♦ Un club peut se présenter avec moins de 16 joueurs ou 8 équipes en coupe.

Ce club pourra jouer et ne sera pas pénalisé en dessous de 16 joueurs :

♦ Le nombre de joueurs minimum est fixé à 12 joueurs ou 6 équipes en coupe. Si le nombre est inférieur, le match sera déclaré forfait mais pourra être joué.

REPORT DE MATCH.

♦ Le club qui demande une modification de date doit faire une demande par écrit auprès de son adversaire au moins trois semaines avant la date calendrier, ce dernier doit donner son accord au moins quinze jours avant la date calendrier, et un exemplaire de ce courrier doit être envoyé en double chez le secrétaire de la C.V.D.P. pour accord « Commission-CVDP85@hotmail.fr ».

♦ Aucun report ne sera accepté après la dernière date des calendriers (Coupe ou Championnat).

♦ En coupe, un match peut être avancé et non retardé.

♦ Si aucun accord n'est trouvé, la C.V.D.P. tranchera.

JOURS ET HEURES DE COMPETITIONS.

- ◆ Les compétitions se déroulent le vendredi soir sauf accord des deux clubs.
- ◆ Le club qui se déplace en retard doit obligatoirement jouer le match, la C.V.D.P. tranchera.
Si celui-ci arrive après 21h00 sans en avoir averti le club adverse, le match est déclaré forfait.
- ◆ Tout le matériel doit obligatoirement être installé avant 20 h 30.
- ◆ Les inscriptions doivent être terminées à 20 h 30.
- *◆* Il est formellement interdit d'inscrire des joueurs qui ne sont pas présents dans la salle.
- ◆ Le tirage doit être fait et affiché à 20 h 35
- ◆ La première partie ne doit pas être lancée après 20 h 45.
- ◆ Toutes modifications à ces règles ne pourront se faire qu'avec l'accord préalable entre présidents ou représentants des deux clubs.
- ◆ Les matchs se jouent en :
 - 6 parties et 11 points avec 2 palets en championnat
 - 5 parties et 13 points avec 3 palets en coupe (une sixième partie si ex-aequo)
- ◆ En coupe ou en championnat un club peut inverser un match s'il y a un problème de salle.
En coupe du fait d'un match sans retour les bénéficiaires peuvent être partagés aux deux clubs.

COMPETITION.

◆ A chaque coup de sifflet lors du lancement d'une partie Le club ne doit plus servir à boire.

Depuis 2017-2018 - Tous les résultats de votre match (Scores et nombre joueurs) devront impérativement être saisi à la fin de chaque rencontre sur votre site « le-palet.com » ou avant le samedi matin 10h00.

ATTENTION - Aucune photo de feuille de match ne sera acceptée comme document valide.

Votre feuille de match doit être envoyée ((PDF) avant le mardi minuit au secrétaire de la commission à l'adresse suivante par mail : « Commission-CVDP85@hotmail.fr ».

Aucune autre adresse de communication ne sera acceptée.

- ◆ Après l'affichage de chaque partie, et au coup de sifflet chaque joueur devra se rendre immédiatement à sa plaque, s'il ne s'y est pas rendu dans un délai de cinq minutes l'équipe adverse marquera 11/0 en Championnat et 13/0 en Coupe.
- ◆ La feuille de match (Grand format) doit être affichée à la vue de tout le monde et cela jusqu'à la fin du match. Elle ne doit en aucun cas être modifiée après les signatures.
- ◆ Le contrôle des licences peut être effectué pendant toute la durée du match jusqu'à la validation des résultats (Signatures des représentants des clubs).
- ◆ Chaque anomalie rencontrée lors d'un match pourra être notifiée sur la feuille de match, il est impératif de la signaler au secrétaire de la C.V.D.P. afin que celle-ci puisse être appréciée.

Cas particulier: (Nombre de joueurs > 40)

- ◆ Si un seul des 2 clubs dispose de plus de 40 joueurs (20 équipes en coupe).
Seuls les 40 joueurs (20 équipes) marqueront des points pour le club.
- ◆ Si les 2 clubs disposent de plus de 40 joueurs (20 équipes).
Tous les joueurs (ou équipes) qui jouent club A contre club B marquent des points. Dans ce cas, aucun point ne sera attribué pour les exempts éventuels du fait que le nombre est supérieur à 40.
Exemple 1 : L'équipe A dispose de 42 joueurs et l'équipe B de 42 joueurs : tous les joueurs des 2 clubs comptent leurs points.
Exemple 2 : L'équipe A dispose de 42 joueurs l'équipe B de 45 joueurs. Les 42 joueurs de chaque club comptent leurs points. Par contre, les 3 exempts du club B ne marquent aucun point.

Attention cela ne concerne pas les finales.

En Championnat : Le nombre de joueurs pour les finales est limité à 40 joueurs.

En Coupe : Le nombre de joueurs pour les finales est limité à 22 équipes (Depuis 2013-2014).

**♦Attribution des points d'exempts de 16 à 40 joueurs et 8 à 20 équipes en Coupe:
1 point par joueur et par partie en championnat et 2 points par équipe et par partie en coupe.**

- ♦ En coupe, les équipes en plus jouent les unes contre les autres. Elles marquent 4 points par plaque. Si une équipe complète se trouve seule (Nombre impair d'équipe exempte) elle marque 2 points.

Un licencié doit s'absenter :

- ♦ La raison de l'absence devra être validée auparavant par les 2 présidents ou représentants des clubs. En cas de litige, le match se poursuivra comme si l'absence était validée. Le club en désaccord posera une réclamation et la C.V.D.P. tranchera.

En cours de partie, l'équipe se dissocie.

- ♦ Le joueur restant peut terminer sa partie en jouant seulement ses 2 palets (3 en coupe). Cependant un joueur seul ne peut pas commencer une partie, et l'équipe adverse gagne 11/0.
- ♦ En championnat, si le club qui a perdu un licencié est en surnombre, avec accord des clubs, un exempt pris par tirage au sort, peut remplacer le joueur qui a abandonné mais ne marquera plus de point d'exempt.
- ♦ En coupe, l'équipe du joueur absent est annulée. Sur les prochaines parties, l'équipe adverse qui devait rencontrer cette équipe marque 13/0.
- ♦ Si une équipe abandonne en cours de partie, l'équipe adverse marque 11-0 en championnat ou 13/0 en coupe.
- ♦ En coupe, si égalité à la 5^{ème} partie, une 6^{ème} partie sera jouée en prenant le tirage prévu à cet effet.
- ♦ En coupe, et si nécessaire, le repêchage d'un club se fera de la manière suivante : L'écart du score le moins important. Si l'écart est identique dans plusieurs matchs, il s'effectuera par les parties gagnées, sinon la C.V.D.P. tranchera.

ATTRIBUTIONS DES POINTS.

<i>Aux équipes durant un match</i>	Championnat	Coupe
Une équipe qui gagne	5 points	6 points
Une équipe qui perd à 11 ou 12	<i>Non concerné</i>	4 points
Une équipe qui perd à 10 ou 9	3 points	
Une équipe qui perd à 8,7 ou 6	2 points	
Une équipe qui perd à 5,4 ou 3	1 point	
Une équipe qui perd à 2,1 ou 0	0 point	

<i>Aux clubs durant une saison</i>	Championnat
Match gagné	3 points
Match nul	2 points
Match perdu mais gagné à la plaque	2 points
Match perdu	1 point
Forfait	<i>Voir paragraphe spécifique</i>

RUPTURE DE MATCH.

Une rupture de match est un empêchement de continuer le match suite à un problème matériel complètement indépendant de la volonté des joueurs ou du club local (Exemple : Panne de courant dans la salle, etc...).

- ♦ Si une rupture est inférieure à 30 minutes la partie en cours continue avec les points acquis. Au delà des 30 minutes, le match pourra être reporté à la demande du club visiteur. En cas de litige, le club visiteur posera une réclamation et la C.V.D.P. tranchera.

FORFAIT.

- ◆ Un club qui déclare forfait entre l'assemblée générale et le premier match, est exclu pour une durée de 3 ans au championnat et à la coupe de Vendée, si toutefois il décidait de repartir avant ce délai, il devra s'acquitter d'une amende de 300 euros.
- ◆ Un club qui déclare forfait sur un match, doit prévenir au minimum 72 heures à l'avance, le club adverse et le secrétaire de la C.V.D.P. « Commission-CVDP85@hotmail.fr ».
- ◆ Tout club ayant déclaré forfait sera pénalisé d'une amende à régler dans les 30 jours suivant cette date.
- ◆ Si un forfait est déclaré dans la saison, sauf cas de force majeure, l'année suivante le club descendra d'une division, ou il ne montera pas.

Attribution des points de forfait en championnat:

Équipe forfait	0 points	0 point (Gl-av).
Équipe gagnante	3 points	+ 100 points (Gl-av).

AMENDES.

- ✓ Les résultats, scores et nb joueurs, non saisis à 10h00 le samedi matin => 10.00 €
- ✓ Le délai de report d'un match non respecté => 10.00 €
- ✓ Courrier envoyé au mauvais destinataire => 10.00 €
- ✓ ATTENTION : Feuille de match incomplète => 10.00 €
- ✓ Feuille de match non posté au mardi minuit => 20.00 €
- ✓ Les préinscriptions des finales hors délai => 20.00 €
- ✓ Report de match sans l'accord de la commission => 20.00 €
- ✓ La Fiche « Engagement » du club hors délai => 50.00 €
- ✓ La Fiche « Conseil d'administration » du club hors délai => 50.00 €
- ✓ Le club non représenté à l'Assemblée Générale de la Commission => 100.00 €
- ✓ Déclaration de forfait d'un match supérieur à 72 heures => 200.00 €
(150.00 € pour le club adverse et 50.00 € pour la CVDP)
- ✓ Déclaration de forfait d'un match inférieur à 72 heures => 300.00 €
(250.00 € pour le club adverse et 50.00 € pour la CVDP)
Sauf cas de force majeure (exemple : météo, etc...).
- **Tout engagement à la CVDP, quel qu'il soit et non respecté => 300.00 €**

Toutes les amendes sont à régler à la C.V.D.P. qui reversera au club pénalisé s'il y a lieu.

ATTENTION : Suite à de nombreuses remarques sur des retards de lancement d'un match dans la soirée « La commission Litiges » se réunira et prendra des mesures draconiennes et sans équivoque si aucun accord préalable des deux parties n'ont été prévu avant le match impliqué.

REGLES DE BASE.

◆ Le bout du pied ne doit pas dépasser la ligne de jeu.

- ◆ L'équipe adverse peut demander au joueur qui a mal positionné son pied de rejouer son palet.
- ◆ La distance de jeu est de 3, 80 m du bord de la plaque à la ligne de jeu.
- ◆ Chaque joueur joue avec 2 palets en championnat et 3 palets en coupe.
- ◆ Les palets sont identiques et leurs numéros incrustés à l'intérieur sont fournis par le club local.
- ◆ En cas de litige, se référer aux responsables des deux clubs et au règlement du jeu de palet.

Tarifs des boissons des matchs (Hors finales):

- Bouteille ou canette => 1.20 € (en accord avec les clubs à l'AG 2018, pas de changement)
- Verre (vin, cidre, café) => 0.70 €
- Verre (soda, jus de fruit) => 0.30 €
- Gobelet (soda, jus de fruit) => 0.50 €

COMMISSION VENDEENNE DU PALET

NOUVEAUTE

CHAMPIONNAT UNIQUEMENT – BONIFICATION À LA PLAQUE

Nouveauté 2019.2020 : Les points d'attributions à un match gagné, nul ou perdu.

* Les notations en guillemets correspondent aux : « Pts Total (Total = Plaques+Ex) et Pts Plaque »

Match « GAGNE et GAGNE » : Pas de changement * 3 / 1 *

Match « GAGNE et PERDU » : **Nouveauté 2019.2020** * 3 / 2 *

Match « NUL » : Pas de changement * 2 / 2 * (Aucune bonification à la plaque)

Match « PERDU et GAGNE : **Nouveauté 2019.2020** * 2 / 3 *

Match « PERDU et PERDU : Pas de changement * 1 / 3 *

***** La « Bonification à la Plaque » sera ajustée par la CVDP ***.**

CHAMPIONNAT ET COUPE

La date limite des licences est reportée au 30 novembre de la saison en cours.

♦ Au coup de sifflet du lancement d'une partie, le club ne doit plus servir à boire.

- ❖ **ATTENTION : Feuille de match A4 incomplète => 10.00 €**
- ❖ **RAPPEL : ♦ Attribution des points d'exempts :**
- ❖ **Les exempts sont calculés de 16 à 40 joueurs (8 à 20 en coupe), c'est-à-dire :**
- ❖ **Pas de point d'exempt en dessous de 16 joueurs (8 éq.) et pas de point d'exempt au-delà de 40 joueurs (20 éq.).**
- ❖ **1 Pt par joueur et par partie en Championnat et 2 Pts par équipe formée et par partie en Coupe.**

RAPPEL - Tous les résultats de votre match (Scores et nombre joueurs) devront IMPERATIVEMENT être saisis à la fin de chaque rencontre sur votre site « le-palet.com » ou avant le samedi matin 10h00 dernier délai (La bonification plaque sera ajustée par la CVDP).

ATTENTION - Aucune photo de feuille de match ne sera acceptée comme document valide. Votre feuille de match doit être envoyée (PDF) avant le mardi minuit au secrétaire de la commission à l'adresse suivante par mail : Commission-CVDP85@hotmail.fr. Aucune autre adresse de communication ne sera acceptée.

Dates des tirages de la Coupe :

Le tirage du 2^{ème} tour aura lieu le samedi 19 octobre 2019 lors de la réunion du bureau du CDSMR, un délai de 48h pourra être respecté avant la publication sur votre site.

Le tirage du 3^{ème} tour aura lieu le mercredi 27 novembre 2019 aux Essarts lors de la réunion à la préparation des finales et en présence des responsables des clubs organisateurs concernés, un délai de 48h pourra être respecté avant la publication sur votre site.

CHAMPIONNAT JEUNE

Merci de lire le nouveau règlement du Championnat Jeune 2019-2020.

Une réunion est prévue le mercredi 04 septembre 2019 aux Essarts avec les responsables jeunes pour évoquer le nouveau règlement du Championnat Jeune et le nombre de participants.

FINALE COUPE ET CHALLENGE (ATTENTION EXCLUSIVEMENT POUR LES FINALES)

Les Finales Coupe et Challenge sont autorisés jusqu'à 22 équipes maximum depuis la saison 2013-2014 et à l'avenir si cette nouveauté n'engendre aucun problème majeur d'organisation.

Commission Vendéenne Du Palet

Feuille de Match 2019-2020

Réservé à la CVDP

cr :

ml :

lg :



▼ Cocher le club local

Club A :

▲ Date du match ▲

Club B :

Journée N° _____

Saisir les scores de votre match sur "le-palet.com" avant 10h00 le samedi matin.

Heure début de Match _____

Heure fin de Match _____

CLUB A	CLUB B

▲ Nbre de joueurs ▲

ou équipes (Coupe)

Merci de cercler votre division et votre poule

▼ Championnat ▼

DS1	D1	D2	D3
A	B	C	

CHAMPIONNAT > COUPE > CHALLENGE >

P - 1

P - 2

P - 3

P - 4

P - 5

P - 6

Exempts (mini 16, maxi 40) :

TOTAL :

Nouveauté 19-20

Match perdu = 1 / 3

Match perdu mais gagné sur la plaque = 2 / 3

En cas de match-nul pas de changement = 2 / 2

Rappel : Championnat = 6 parties.

Rappel : Coupe et Challenge = 5 parties => (Une 6è si ex-aequo).

Remarques, réserves, réclamations, divers et signatures ci-dessous.

Nom du Responsable CLUB A :

Signature :

Nom du Responsable CLUB B :

Signature :

Saisir les scores de votre match sur "le-palet.com" avant 10h00 le samedi matin.

Envoyer cette "Feuille de Match" avant le mardi minuit suivant la rencontre.

Adresse du secrétaire de la CVDP :

Mr Charon Patrick - 39 Rue de Wagram, B-34 Rés. Lucien Valéry - 85000 LA ROCHE SUR YON.

E-mail : Commission-CVDP85@hotmail.fr (Merci de renseigner l'objet et le nom de votre club).

COMMISSION VENDEENNE DU PALET

Le 11 mai 2019

Conditions d'adhésion à la C.V.D.P. pour les nouveaux clubs.

1°) *Le club doit adhérer obligatoirement au C.D.S.M.R. et à la F.N.S.M.R.**

** (CDSMR - Comité Départemental du Sport en Milieu Rural)*

** (FNSMR - Fédération Nationale du Sport en Milieu Rural)*

2°) *Le club doit pouvoir présenter au minimum 16 licences pour la validation des licences.*

3°) *Le club devra versé une caution de 100 € pour la saison en cours avant fin décembre à l'ordre de la Commission Vendéenne Du Palet (C.V.D.P.).*

4°) *La C.V.D.P. s'engage à rembourser la caution* moins les éventuelles amendes dû en cours.*

La Commission Vendéenne Du Palet.

FICHE INFOS DES CLUBS 2019-2020

Div	Club	N°	Salle	Contact de Match	Contact du Président
DS1-A	La Garnache	48	Salle René Bazin Place de l'Eglise	Clavier Florent : 06.17.95.73.97 Dugué Sébastien : 06.51.34.35.38	Clavier Florent La Petite Béthuisière florentinbodinclavier@yahoo.fr / 85710 La Garnache
DS1-A	La Guyonnaise	11	Salle Omnisports - Ernest Tesson Rue du Stade	Rautreau Eric : 06.16.07.04.08 Thuleau Mickaël : 06.74.28.30.35	Thuleau Mickaël La Saulnerie mickel.thuleau85@orange.fr / 85600 La Guyonnaise
DS1-A	Les Châteliers Châteaumur	75	Salle des Loisirs (Stade)	Boureau Anthony : 06.67.27.35.28 Travert Fabien : 06.26.57.07.87	Boureau Anthony 45 Grand Rue anthony.boureau@hotmail.fr / 85700 Les Châteliers Châteaumur
DS1-A	Montournais	15	Salle de la Chénaie Route de Saint Mesmin	Coutant Jean-Paul : 07.70.59.53.74 Moullart Guy : 06.82.93.03.22	Coutant Jean-Paul 22 Rue de Bellevue coutant.jean-paul@wanadoo.fr / 85700 Montournais
DS1-A	Saint Mesmin	63	Salle des Halles Place du Marché	Têtefolle Sébastien : 06.72.26.52.63 Point Didier : 06.72.81.87.21	Têtefolle Sébastien 9 Rue des Rochettes palet.saint-mesmin@orange.fr / 85700 Saint Mesmin
DS1-A	Séigné	83	Salle Polyvalente	Baudry Didier : 06.82.18.00.23 Bonneau David : 06.84.62.65.26	Gautron Thierry 70 Route de Fontenay thierry.gautron85@orange.fr / 85200 Séigné
DS1-B	Antigny	01	Salle Omnisport de Beaulieu Rue du Beaulieu	Cartier Patrice : 06.71.72.66.73 Faivre Thomas : 06.61.90.21.06	Cartier Patrice 5 Place des Charmes cartierpatrice@neuf.fr / 85120 Antigny
DS1-B	Champagné les Marais	33	Salle de Sport Rue François Mitterrand	Boudet Loïc : 06.80.70.66.59 Moussion Gaël : 06.66.94.46.54	Piaire Christian 1 Rue du Puits Doux sylvie.et.christian@wanadoo.fr / 85450 Champagné les Marais
DS1-B	Les Essarts	08	Salle Polyvalente 7 Place du Marché	Gaillard Pierre : 06.37.60.81.19 Rautreau Samantha : 06.24.23.45.45	Gaillard Pierre 10 Impasse du Commandant Guilbaud aejp85@gmail.com / 85140 Les Essarts en Bocage
DS1-B	Remouillé	41	Salle Omnisports, (A. Beauchêne) Rue du Clos Bauchette	Chauveau Kévin : 06.42.12.08.19 Paboëuf Denis : 06.70.82.61.10	Bonnet Pascal 4 La Verderte bonneppascal4@orange.fr / 85600 Treize Septiers
DS1-B	Saint André sur Sèvre	43	Salle Omnisports Route de la Forêt	Landrit André : 06.78.12.59.70 Floteil David : 06.87.40.37.38	Landrit André 34 Rue des Juncs palet-club_andrestien@orange.fr / 79380 Saint André sur Sèvre
DS1-B	Sallertaine	73	Complexe Sportif Pace Emile Gabory, derrière la maitie	Jamy Emmanuel : 06.50.57.95.08 Couton Johan : 06.74.86.34.90	Jamy Emmanuel 48 Chemin de Rocheville manu.jamy@orange.fr / 85300 Soutlans
D1-A	Belleville sur Vie	03	Salle des Fêtes Municipale	Jaunet Stéphane : 06.28.27.54.25 Jolly Sébastien : 06.77.50.17.98	Jaunet Stéphane / Jolly Sébastien 5 Rue Jules Verne / 8 Rue Germaine Tillion jollyseb76@laposte.net / 85170 Belleville sur Vie / 85170 Saligny
D1-A	Froidfond	84	Salle Pierrefitte-Nestalas Zone artisanale, les Terres Neuves	Vergne Jérôme : 06.84.33.94.19 Guilloteau David : 06.89.93.98.04	Vergne Jérôme 2 Rue les Charmes jejecoco85@orange.fr / 85300 Froidfond
D1-A	La Boissière de Montaigu	04	Salle Polyvalente 1 Rue de Cholet	Cartaud Ludovic : 06.20.97.60.47 Moreau Maryline : 06.84.07.30.63	Cartaud Ludovic 102 La Ronde ludocartaud@neuf.fr / 85600 La Boissière de Montaigu
D1-A	Le Fenouiller	30	Salle Polyvalente Complexe Sportif Rue de la Tucasserie	Crochet Joseph : 06.88.24.29.44 Belland Dominique : 06.11.60.89.65	Crochet Joseph Le Cornier josephcroche85@orange.fr / 85220 Saint Maixent sur Vie
D1-A	Saint Colomban	53	Salle Bel'Air 12 Rue de la Croix Verte	Lardière Mickaël : 06.31.17.01.79 Guibert Bastien : 07.80.03.78.72	Lardière Mickaël 20 Bis La Barbatière mickael.lardiere@orange.fr / 44310 Saint Colomban
D1-A	Saint Georges de Montaigu	18	Salle du Pont Boisseau (Foyer Rural - Rue du Stade)	Remigereau Patrice : 06.71.14.33.78 Bremond Pierrick : 06.80.38.34.39	Remigereau Patrice 35 Rue des Grenouillères kapa.famille@gmail.com / 85600 St Georges de Montaigu

FICHE INFOS DES CLUBS 2019-2020

Div	Club	N°	Salle	Contact de Match	Contact du Président
D1-B	Bazoges en Pareds	71	Salle des Trois Rives Place de la Liberté	Girard Flavien : 06.89.51.22.41 Peltier Alain : 06.13.01.41.97	Girard Flavien 93 Rue de la Poste paletbazogais@gmail.com 85390 Bazoges en Pareds
D1-B	Bournezeau	78	Salle des Halles Rue de l'Abbaye	Crépeau Jean Michel : 06.28.59.61.41 Bouleau Nicolas : 06.85.03.46.03	Crépeau Jean-Michel 9 Rue des Humeaux bournezeupaletclub85@gmail.com 85480 Bournezeau
D1-B	Combrand	81	Salle du Millenaire Face au Bar "Le Mariny"	Humeau Kevin : 06.18.18.40.25 Hay Alexandre : 06.31.46.16.98	Hay Alexandre 24 Rue du Point du Jour alexandre.hay123@laposte.net 79140 Cirières
D1-B	La Bruffière	05	Complexe Sportif Rue des Salles	Guyot Philippe : 06.61.84.59.70 Barbeau Patrice : 06.72.92.50.35	Guyot Philippe 7 Rue du Morlé ashdpalets@gmail.com 85530 La Bruffière
D1-B	Saint Hilaire le Vouhis	79	Salle des Fêtes Municipale Rue de la Frérie	Bizon Patrice : 06.12.86.21.37 Bizon Maryline : 06.27.39.80.15	Bizon Patrice 4 La Croix des Noues paletsvouhaiziens@outlook.fr 85480 Saint Hilaire le Vouhis
D1-B	Saint Michel Mont Mercure	22	Salle Omnisports - La Flocelière Route du Puy Lambert	Bourrasseau Guillaume : 06.21.29.37.82 Brosseau Alain : 06.80.17.92.77	Bourrasseau Guillaume 9 Rue de La Garenne katia.thevin@sfr.fr 85700 St Michel Mont Mercure
D2-A	Chavagnes en Pailiers	06	Salle Emeraude Rue des Rosters	Herbret Marc : 06.26.35.53.04 Poitrier Quentin : 06.81.07.83.79	Herbret Marc 1 Le Cormier marc.herbret85@laposte.net 85250 Chavagnes en Pailiers
D2-A	Gétigné	74	Complexe Sportif Rue du Stade	Blouin Mathias : 06.12.02.52.21 Gautier Daniel : 06.06.83.21.25	Foulonneau Fabrice 24 Rue Florence Arthaud paletsgetignois@gmail.com 44190 Gétigné
D2-A	La Petite Boissière	54	Salle des Fêtes Place de l'Eglise	Loiseau Stéphane : 06.68.19.58.77 Roy Nicolas : 06.19.56.87.59	Loiseau Stéphane 7 Rue Basse stephaneloiseau@orange.fr 49690 Coron
D2-A	Les Herbiers	12	Salle de la Demoiselle Rue de la Demoiselle	Pasquier Jean-Charles : 06.30.61.75.13 Paillou Jacques : 07.81.16.63.41	Pasquier Jean-Charles 10 Impasse des Acacias vendee.diag@orange.fr 85500 Les Herbiers
D2-A	Saint Paul en Pareds	65	Salle Omnisports Rue du Stade	Laborieux Joackim : 06.82.37.98.99 Cornuau Mélinda : 06.89.37.24.49	Laborieux Joackim 1 Rue des Libellules joboyeux@hotmail.fr 85500 Saint Paul en Pareds
D2-A	Treize Septiers	25	Salle du Plan d'Eau 2 Rue Pierre Henry Gillot	Beigné Fabien : 06.87.86.60.58 Rousseau Julien : 06.66.00.76.51	Pavageau Jean-Bernard 310 Granvilliers palet13septiers@hotmail.fr 85530 La Bruffière
D2-B	La Chaize Giraud	76	Salle des Fêtes de Landevieille "Le Val des Cygnes" Rte de Cognac	Nobiron Bernard : 06.12.90.07.79 Dudit Franck : 06.98.48.11.94	Martineau Patrick 4 La Barbrière patrick.martineau85220@gmail.com 85150 Saint Julien des Landes
D2-B	La Ferrière	72	Salle du Foyer Laitique Rue de la Cx Rouge, Rte de Dompierre	Fourmier Anita : 06.61.17.56.15 Bregon Isabelle : 06.72.64.82.73	Fourmier Anita La Maison Neuve des Gâts fourmier.anita@orange.fr 85170 Dompierre sur Yon
D2-B	Les Lucs sur Boulogne	67	Salle Albizia (Parking) Place de l'Eglise	Hermouet Sébastien : 06.70.76.96.95 Vrigneau Sylvain : 06.77.39.01.14	Hermouet Sébastien 37 Rue de la Malhaye palet-lucquois@outlook.fr 85170 Les Lucs sur Boulogne
D2-B	Palluau	28	Salle Omnisports Rue André Dorion - Route de Maché	Guillet Fabrice : 06.80.83.10.20 Renaud Izaura : 07.85.17.25.01	Guillet Fabrice 11 Rue des Champs, l'Anjourière guillet.fabrice85@gmail.com 85670 La Chapelle Palluau
D2-B	Saint André Goule d'Oie	69	Salle des Charmilles Rue de la Madone	Chapleau Jocelyn : 06.10.96.06.47 Rousseau Jonathan : 06.45.13.23.75	Chapleau Jocelyn 7 Bis Rue de la Madone palets.gouledoisiens@gmail.com 85250 Saint André Goule d'Oie
D2-B	Saint Philbert de Bouaine	52	Salle Omnisports 12 Rue du Stade	Morisseau Gérard : 06.61.29.96.95 Aguesse Jean Paul : 06.09.44.60.05	Morisseau Gérard La Bouanchère g.mc.morisseau@live.fr 85660 Saint Philbert de Bouaine

FICHE INFOS DES CLUBS 2019-2020

Div	Club	N°	Salle	Contact de Match	Contact du Président
D2-C	Benet	77	Salle Omnisports Rue de l'Aumonerie	Aubineau Xavier : 06.83.58.74.55 Poupeau Romain : 06.31.88.57.49	Aubineau Xavier aubineau.xavier@orange.fr 85490 Benet
D2-C	La Chaize le Vicomte	64	Salle du Moulin Rouge Rue du Châtaellier	Pubert Damien : 06.27.25.36.57 Gueffet David : 06.19.33.84.66	Gueffet David palet-vicomtais@orange.fr 85310 La Chaize le Vicomte
D2-C	Saint Germain de Prinçay	19	Salle Omnisports Rue Louis Marchegay	Baron Fabien : 06.81.36.00.98 Baron Florian : 06.78.37.01.97	Baron Florian florian85.baron@gmail.com 85110 Chantonay
D2-C	Saint Maurice des Noues	21	Salle des Fêtes Communale 13 Rue de la Mairie	Souchet Alain : 06.89.39.93.22 Ragot Freddy : 06.13.80.02.82	Souchet Alain lepaletdor@gmail.com 85140 Saint Sulpice en Pareds
D2-C	Sainte Gemme la Plaine	27	Salle Omnisports 3 Rue de la Mairie	Merlet Yaël : 06.61.99.52.30 Paris Karine : 06.45.69.86.09	Blanchard Christian riolou@orange.fr 85400 Sainte Gemme la Plaine
D2-C	Sainte Hermine	23	Salle Polyvalente Rue Flandres Dunkerques	Turcot Stéphane : 06.27.25.55.64 Loiseau Jérôme : 06.84.95.96.98	Renaud Yann yann.renaud@wanadoo.fr 85210 Simon La Vinneuse
D3-A	Coëx	50	Salle du Parc - Rue Jean Mermoz Rond Point de l'Atlantique	Guérineau Matthieu : 06.27.15.35.56 Guérineau Quentin : 06.75.19.71.65	Guérineau Matthieu guerineau.matthieu@orange.fr 85150 Martinet
D3-A	La Roche sur Yon	10	Ecole de la Généraudière (Entrée derrière) Rue de la Grainetière	Perrocheau Laurent : 06.18.76.50.35 Charon Patrick : 06.62.80.76.11	Morillon Luc morillon.luc@orange.fr 85000 La Roche sur Yon
D3-A	L'Oie	80	Salle Alphonse Vigneron Rue des Hauteurs	Chaigneau Laurent : 06.60.43.28.81 Cartton Lucas : 07.69.04.80.51	Chaigneau Laurent aspy_rochegene@outlook.fr 85000 La Roche sur Yon
D3-A	Mouchamps	57	Salle des fêtes Rue de L'Oie	Guilloteau Julien : 06.75.62.72.00 Dugas Julien : 07.83.47.87.51	Guilloteau Julien alex.lolochnaigneau@orange.fr 85140 L'Oie
D3-A	Saint Hilaire de Loulay	47	Salle Omnisports (A l'étage)	Petit Samuel : 06.51.60.67.30 Vrignaud Hubert : 06.15.26.93.24	Petit Samuel psamuel85@yahoo.fr 85600 Saint Hilaire de Loulay
D3-A	Sainte Cécile	59	Salle Fa Mi Sol 8 rue de l'Aublonnière	Voyer Gaël : 06.43.85.73.14 Godet Manon : 07.77.83.74.89	Voyer Gaël gaelvoyer@orange.fr 85110 Sainte Cécile
D3-B	Chantonay	68	Gymnase Clémenceau Avenue Georges Clémenceau	Giraud Nicolas : 06.33.72.95.30 Coulais Yann : 06.70.73.88.26	Giraud Nicolas nicolas.giraud0076@orange.fr 85110 Saint Mars des Prés
D3-B	Corpe	42	Salle Polyvalente (terrain de foot) Rue de l'Ouche Marchand	Robineau Eric : 06.62.17.12.16 Martineau Jennifer : 06.30.42.75.76	Robineau Eric eric.robineau4@wanadoo.fr 85320 Corpe
D3-B	La Meilleraie Tillay	14	Salle Polyvalente Rue de l'Orangerie	Daguise Pascal : 06.49.23.01.67 Gémard Wilfried : 06.83.20.72.88	Daguise Pascal pascalaetitia@hotmail.fr 85700 La Meilleraie Tillay
D3-B	Monsireigne	62	Salle du Foyer Rural Rue de Rochereau	Bellet Alexandre : 07.81.22.93.72 Vivier Mathieu : 06.33.26.53.60	Giraud Denis girauddenis@hotmail.fr 85390 Mouilleron Saint Germain
D3-B	Mouzeuil Saint Martin	38	Salle des Fêtes de St Martin 4 Rue du Château	Tardé Anthony : 06.73.90.59.12 Michot Stéphane : 06.31.59.99.83	Vivier Mathieu vivier_mathieu@orange.fr 85370 Mouzeuil Saint Martin
D3-B	Saint Martin des Fontaines	58	Salle Omnisports de l'Hermenault Rue du Stade	Guillemet Franck : 06.77.13.67.93	Blanchard Benjamin benjblanchard@hotmail.fr 85410 Saint Cyrs des Gâts

Calendrier

VALIDATION DES LICENCES 6 septembre 2019

Saison
2019-2020

<u>Championnat</u>	
J1	13 septembre 2019
J2	27 septembre 2019
J3	11 octobre 2019
J4	25 octobre 2019
J5	29 novembre 2019
J6	13 décembre 2019
J7	10 janvier 2020
J8	07 février 2020
J9	21 février 2020
J10	06 mars 2020

<u>Jeunes</u>	
Réunion	4 septembre 2019
J1	21 septembre 2019
J2	05 octobre 2019
J3	02 novembre 2019
J4	16 novembre 2019
J5	30 novembre 2019
J6	14 décembre 2019
J7	04 janvier 2020
J8	25 janvier 2020
J9	08 février 2020

<u>Coupe jeune</u>	
26 octobre 2019	

<u>Coupe adulte</u>	
T1	04 octobre 2019
Tirages 2ème Tour 19 octobre 2019	
T2	22 novembre 2019
Tirages 3ème Tour 27 novembre 2019	
T3	24 janvier 2020

<u>FINALE COUPE</u> 14 mars 2020 BOURNEZEAU
<u>FINALE CHALLENGE</u> 21 mars 2020 BELLEVILLE SUR VIE
<u>FINALE CHAMPIONNAT</u> 04 avril 2020 SAINT GEORGES DE MONTAIGU
<u>A.G. DU PALET</u> 25 avril 2020 COËX

Coupe de France

2 mai 2020

Individuel

9 novembre 2019

Championnat de Vendée Fonte 2019-2020.xlsm

Division Supérieur 1 - POULE A

(11) LA GUYONNIERE
 (75) LES CHATELLIERS CHATEAUMUR
 (63) SAINT MESMIN
 (48) LA GARNACHE
 (83) SERIGNE
 (15) MONTOURNAIS

DATE	LOCAL	Nbr	SCORE	Nbr VISITEUR	G/Av	Nbr
13-sept J1	(11) LA GUYONNIERE		/		(63) SAINT MESMIN	
	(75) LES CHATELLIERS CHATEAUMUR		/		(48) LA GARNACHE	
	(15) MONTOURNAIS		/		(83) SERIGNE	
27-sept J2	(83) SERIGNE		/		(75) LES CHATELLIERS CHATEAUMUR	
	(48) LA GARNACHE		/		(11) LA GUYONNIERE	
	(63) SAINT MESMIN		/		(15) MONTOURNAIS	
11-oct J3	(63) SAINT MESMIN		/		(48) LA GARNACHE	
	(11) LA GUYONNIERE		/		(83) SERIGNE	
	(15) MONTOURNAIS		/		(75) LES CHATELLIERS CHATEAUMUR	
25-oct J4	(75) LES CHATELLIERS CHATEAUMUR		/		(11) LA GUYONNIERE	
	(83) SERIGNE		/		(63) SAINT MESMIN	
	(15) MONTOURNAIS		/		(48) LA GARNACHE	
29-nov J5	(63) SAINT MESMIN		/		(75) LES CHATELLIERS CHATEAUMUR	
	(48) LA GARNACHE		/		(83) SERIGNE	
	(11) LA GUYONNIERE		/		(15) MONTOURNAIS	
13-déc J6	(63) SAINT MESMIN		/		(11) LA GUYONNIERE	
	(48) LA GARNACHE		/		(75) LES CHATELLIERS CHATEAUMUR	
	(83) SERIGNE		/		(15) MONTOURNAIS	
10-janv J7	(75) LES CHATELLIERS CHATEAUMUR		/		(83) SERIGNE	
	(11) LA GUYONNIERE		/		(48) LA GARNACHE	
	(15) MONTOURNAIS		/		(63) SAINT MESMIN	
07-févr J8	(48) LA GARNACHE		/		(63) SAINT MESMIN	
	(83) SERIGNE		/		(11) LA GUYONNIERE	
	(75) LES CHATELLIERS CHATEAUMUR		/		(15) MONTOURNAIS	
21-févr J9	(11) LA GUYONNIERE		/		(75) LES CHATELLIERS CHATEAUMUR	
	(63) SAINT MESMIN		/		(83) SERIGNE	
	(48) LA GARNACHE		/		(15) MONTOURNAIS	
06-mars J10	(75) LES CHATELLIERS CHATEAUMUR		/		(63) SAINT MESMIN	
	(83) SERIGNE		/		(48) LA GARNACHE	
	(15) MONTOURNAIS		/		(11) LA GUYONNIERE	

Championnat de Vendée Fonte 2019-2020.xlsm

Division Supérieur 1 - POULE B

(43) SAINT ANDRE SUR SEVRE

(73) SALLERTAINE

(41) REMOUILLE

(01) ANTIGNY

(33) CHAMPAGNE LES MARAIS

(08) LES ESSARTS

DATE	LOCAL	Nbr	SCORE	Nbr VISITEUR	G/Av	Nbr
13-sept J1	(43) SAINT ANDRE SUR SEVRE		/		(41) REMOUILLE	
	(73) SALLERTAINE		/		(01) ANTIGNY	
	(08) LES ESSARTS		/		(33) CHAMPAGNE LES MARAIS	
27-sept J2	(33) CHAMPAGNE LES MARAIS		/		(73) SALLERTAINE	
	(01) ANTIGNY		/		(43) SAINT ANDRE SUR SEVRE	
	(41) REMOUILLE		/		(08) LES ESSARTS	
11-oct J3	(41) REMOUILLE		/		(01) ANTIGNY	
	(43) SAINT ANDRE SUR SEVRE		/		(33) CHAMPAGNE LES MARAIS	
	(08) LES ESSARTS		/		(73) SALLERTAINE	
25-oct J4	(73) SALLERTAINE		/		(43) SAINT ANDRE SUR SEVRE	
	(33) CHAMPAGNE LES MARAIS		/		(41) REMOUILLE	
	(08) LES ESSARTS		/		(01) ANTIGNY	
29-nov J5	(41) REMOUILLE		/		(73) SALLERTAINE	
	(01) ANTIGNY		/		(33) CHAMPAGNE LES MARAIS	
	(43) SAINT ANDRE SUR SEVRE		/		(08) LES ESSARTS	
13-déc J6	(41) REMOUILLE		/		(43) SAINT ANDRE SUR SEVRE	
	(01) ANTIGNY		/		(73) SALLERTAINE	
	(33) CHAMPAGNE LES MARAIS		/		(08) LES ESSARTS	
10-janv J7	(73) SALLERTAINE		/		(33) CHAMPAGNE LES MARAIS	
	(43) SAINT ANDRE SUR SEVRE		/		(01) ANTIGNY	
	(08) LES ESSARTS		/		(41) REMOUILLE	
07-févr J8	(01) ANTIGNY		/		(41) REMOUILLE	
	(33) CHAMPAGNE LES MARAIS		/		(43) SAINT ANDRE SUR SEVRE	
	(73) SALLERTAINE		/		(08) LES ESSARTS	
21-févr J9	(43) SAINT ANDRE SUR SEVRE		/		(73) SALLERTAINE	
	(41) REMOUILLE		/		(33) CHAMPAGNE LES MARAIS	
	(01) ANTIGNY		/		(08) LES ESSARTS	
06-mars J10	(73) SALLERTAINE		/		(41) REMOUILLE	
	(33) CHAMPAGNE LES MARAIS		/		(01) ANTIGNY	
	(08) LES ESSARTS		/		(43) SAINT ANDRE SUR SEVRE	

Championnat de Vendée Fonte 2019-2020.xlsm

Division 1 - POULE A

(03) BELLEVILLE SUR VIE
 (84) FROIDFOND
 (04) LA BOISSIERE DE MONTAIGU
 (30) LE FENOILLER
 (53) SAINT COLOMBAN
 (18) SAINT GEORGES DE MONTAIGU

DATE	LOCAL	Nbr	SCORE	Nbr VISITEUR	G/Av	Nbr
13-sept J1	(03) BELLEVILLE SUR VIE		/		(04) LA BOISSIERE DE MONTAIGU	
	(84) FROIDFOND		/		(30) LE FENOILLER	
	(18) SAINT GEORGES DE MONTAIGU		/		(53) SAINT COLOMBAN	
27-sept J2	(53) SAINT COLOMBAN		/		(84) FROIDFOND	
	(30) LE FENOILLER		/		(03) BELLEVILLE SUR VIE	
	(04) LA BOISSIERE DE MONTAIGU		/		(18) SAINT GEORGES DE MONTAIGU	
11-oct J3	(04) LA BOISSIERE DE MONTAIGU		/		(30) LE FENOILLER	
	(03) BELLEVILLE SUR VIE		/		(53) SAINT COLOMBAN	
	(18) SAINT GEORGES DE MONTAIGU		/		(84) FROIDFOND	
25-oct J4	(84) FROIDFOND		/		(03) BELLEVILLE SUR VIE	
	(53) SAINT COLOMBAN		/		(04) LA BOISSIERE DE MONTAIGU	
	(18) SAINT GEORGES DE MONTAIGU		/		(30) LE FENOILLER	
29-nov J5	(04) LA BOISSIERE DE MONTAIGU		/		(84) FROIDFOND	
	(30) LE FENOILLER		/		(53) SAINT COLOMBAN	
	(03) BELLEVILLE SUR VIE		/		(18) SAINT GEORGES DE MONTAIGU	
13-déc J6	(04) LA BOISSIERE DE MONTAIGU		/		(03) BELLEVILLE SUR VIE	
	(30) LE FENOILLER		/		(84) FROIDFOND	
	(53) SAINT COLOMBAN		/		(18) SAINT GEORGES DE MONTAIGU	
10-janv J7	(84) FROIDFOND		/		(53) SAINT COLOMBAN	
	(03) BELLEVILLE SUR VIE		/		(30) LE FENOILLER	
	(18) SAINT GEORGES DE MONTAIGU		/		(04) LA BOISSIERE DE MONTAIGU	
07-févr J8	(30) LE FENOILLER		/		(04) LA BOISSIERE DE MONTAIGU	
	(53) SAINT COLOMBAN		/		(03) BELLEVILLE SUR VIE	
	(84) FROIDFOND		/		(18) SAINT GEORGES DE MONTAIGU	
21-févr J9	(03) BELLEVILLE SUR VIE		/		(84) FROIDFOND	
	(04) LA BOISSIERE DE MONTAIGU		/		(53) SAINT COLOMBAN	
	(30) LE FENOILLER		/		(18) SAINT GEORGES DE MONTAIGU	
06-mars J10	(84) FROIDFOND		/		(04) LA BOISSIERE DE MONTAIGU	
	(53) SAINT COLOMBAN		/		(30) LE FENOILLER	
	(18) SAINT GEORGES DE MONTAIGU		/		(03) BELLEVILLE SUR VIE	

Championnat de Vendée Fonte 2019-2020.xlsm

Division 1 - POULE B

(71) BAZOGES EN PAREDS
 (78) BOURNEZEAU
 (81) COMBRAND
 (05) LA BRUFFIERE
 (79) SAINT HILAIRE LE VOUHIS
 (22) SAINT MICHEL MONT MERCURE

DATE	LOCAL	Nbr	SCORE	Nbr VISITEUR	G/Av	Nbr
13-sept J1	(71) BAZOGES EN PAREDS		/		(81) COMBRAND	
	(78) BOURNEZEAU		/		(05) LA BRUFFIERE	
	(22) SAINT MICHEL MONT MERCURE		/		(79) SAINT HILAIRE LE VOUHIS	
27-sept J2	(79) SAINT HILAIRE LE VOUHIS		/		(78) BOURNEZEAU	
	(05) LA BRUFFIERE		/		(71) BAZOGES EN PAREDS	
	(81) COMBRAND		/		(22) SAINT MICHEL MONT MERCURE	
11-oct J3	(81) COMBRAND		/		(05) LA BRUFFIERE	
	(71) BAZOGES EN PAREDS		/		(79) SAINT HILAIRE LE VOUHIS	
	(22) SAINT MICHEL MONT MERCURE		/		(78) BOURNEZEAU	
25-oct J4	(78) BOURNEZEAU		/		(71) BAZOGES EN PAREDS	
	(79) SAINT HILAIRE LE VOUHIS		/		(81) COMBRAND	
	(22) SAINT MICHEL MONT MERCURE		/		(05) LA BRUFFIERE	
29-nov J5	(81) COMBRAND		/		(78) BOURNEZEAU	
	(05) LA BRUFFIERE		/		(79) SAINT HILAIRE LE VOUHIS	
	(71) BAZOGES EN PAREDS		/		(22) SAINT MICHEL MONT MERCURE	
13-déc J6	(81) COMBRAND		/		(71) BAZOGES EN PAREDS	
	(05) LA BRUFFIERE		/		(78) BOURNEZEAU	
	(79) SAINT HILAIRE LE VOUHIS		/		(22) SAINT MICHEL MONT MERCURE	
10-janv J7	(78) BOURNEZEAU		/		(79) SAINT HILAIRE LE VOUHIS	
	(71) BAZOGES EN PAREDS		/		(05) LA BRUFFIERE	
	(22) SAINT MICHEL MONT MERCURE		/		(81) COMBRAND	
07-févr J8	(05) LA BRUFFIERE		/		(81) COMBRAND	
	(79) SAINT HILAIRE LE VOUHIS		/		(71) BAZOGES EN PAREDS	
	(78) BOURNEZEAU		/		(22) SAINT MICHEL MONT MERCURE	
21-févr J9	(71) BAZOGES EN PAREDS		/		(78) BOURNEZEAU	
	(81) COMBRAND		/		(79) SAINT HILAIRE LE VOUHIS	
	(05) LA BRUFFIERE		/		(22) SAINT MICHEL MONT MERCURE	
06-mars J10	(78) BOURNEZEAU		/		(81) COMBRAND	
	(79) SAINT HILAIRE LE VOUHIS		/		(05) LA BRUFFIERE	
	(22) SAINT MICHEL MONT MERCURE		/		(71) BAZOGES EN PAREDS	

Championnat de Vendée Fonte 2019-2020.xlsm

Division 2 - POULE A

(06) CHAVAGNES EN PAILLERS

(74) GETIGNE

(54) LA PETITE BOISSIERE

(12) LES HERBIERS

(65) SAINT PAUL EN PAREDS

(25) TREIZE SEPTIERS

DATE	LOCAL	Nbr	SCORE	Nbr	VISITEUR	G/Av	Nbr
13-sept J1	(06) CHAVAGNES EN PAILLERS		/		(54) LA PETITE BOISSIERE		
	(74) GETIGNE		/		(12) LES HERBIERS		
	(25) TREIZE SEPTIERS		/		(65) SAINT PAUL EN PAREDS		
27-sept J2	(65) SAINT PAUL EN PAREDS		/		(74) GETIGNE		
	(12) LES HERBIERS		/		(06) CHAVAGNES EN PAILLERS		
	(54) LA PETITE BOISSIERE		/		(25) TREIZE SEPTIERS		
11-oct J3	(54) LA PETITE BOISSIERE		/		(12) LES HERBIERS		
	(06) CHAVAGNES EN PAILLERS		/		(65) SAINT PAUL EN PAREDS		
	(25) TREIZE SEPTIERS		/		(74) GETIGNE		
25-oct J4	(74) GETIGNE		/		(06) CHAVAGNES EN PAILLERS		
	(65) SAINT PAUL EN PAREDS		/		(54) LA PETITE BOISSIERE		
	(25) TREIZE SEPTIERS		/		(12) LES HERBIERS		
29-nov J5	(54) LA PETITE BOISSIERE		/		(74) GETIGNE		
	(12) LES HERBIERS		/		(65) SAINT PAUL EN PAREDS		
	(06) CHAVAGNES EN PAILLERS		/		(25) TREIZE SEPTIERS		
13-déc J6	(54) LA PETITE BOISSIERE		/		(06) CHAVAGNES EN PAILLERS		
	(12) LES HERBIERS		/		(74) GETIGNE		
	(65) SAINT PAUL EN PAREDS		/		(25) TREIZE SEPTIERS		
10-janv J7	(74) GETIGNE		/		(65) SAINT PAUL EN PAREDS		
	(06) CHAVAGNES EN PAILLERS		/		(12) LES HERBIERS		
	(25) TREIZE SEPTIERS		/		(54) LA PETITE BOISSIERE		
07-févr J8	(12) LES HERBIERS		/		(54) LA PETITE BOISSIERE		
	(65) SAINT PAUL EN PAREDS		/		(06) CHAVAGNES EN PAILLERS		
	(74) GETIGNE		/		(25) TREIZE SEPTIERS		
21-févr J9	(06) CHAVAGNES EN PAILLERS		/		(74) GETIGNE		
	(54) LA PETITE BOISSIERE		/		(65) SAINT PAUL EN PAREDS		
	(12) LES HERBIERS		/		(25) TREIZE SEPTIERS		
06-mars J10	(74) GETIGNE		/		(54) LA PETITE BOISSIERE		
	(65) SAINT PAUL EN PAREDS		/		(12) LES HERBIERS		
	(25) TREIZE SEPTIERS		/		(06) CHAVAGNES EN PAILLERS		

Championnat de Vendée Fonte 2019-2020.xlsm

Division 2 - POULE B

(76) LA CHAIZE GIRAUD

(72) LA FERRIERE

(67) LES LUCS SUR BOULOGNE

(28) PALLUAU

(69) SAINT ANDRE GOULE D'OIE

(52) SAINT PHILBERT DE BOUAINE

DATE	LOCAL	Nbr	SCORE	Nbr VISITEUR	G/Av	Nbr
13-sept J1	(76) LA CHAIZE GIRAUD		/		(67) LES LUCS SUR BOULOGNE	
	(72) LA FERRIERE		/		(28) PALLUAU	
	(52) SAINT PHILBERT DE BOUAINE		/		(69) SAINT ANDRE GOULE D'OIE	
27-sept J2	(69) SAINT ANDRE GOULE D'OIE		/		(72) LA FERRIERE	
	(28) PALLUAU		/		(76) LA CHAIZE GIRAUD	
	(67) LES LUCS SUR BOULOGNE		/		(52) SAINT PHILBERT DE BOUAINE	
11-oct J3	(67) LES LUCS SUR BOULOGNE		/		(28) PALLUAU	
	(76) LA CHAIZE GIRAUD		/		(69) SAINT ANDRE GOULE D'OIE	
	(52) SAINT PHILBERT DE BOUAINE		/		(72) LA FERRIERE	
25-oct J4	(72) LA FERRIERE		/		(76) LA CHAIZE GIRAUD	
	(69) SAINT ANDRE GOULE D'OIE		/		(67) LES LUCS SUR BOULOGNE	
	(52) SAINT PHILBERT DE BOUAINE		/		(28) PALLUAU	
29-nov J5	(67) LES LUCS SUR BOULOGNE		/		(72) LA FERRIERE	
	(28) PALLUAU		/		(69) SAINT ANDRE GOULE D'OIE	
	(76) LA CHAIZE GIRAUD		/		(52) SAINT PHILBERT DE BOUAINE	
13-déc J6	(67) LES LUCS SUR BOULOGNE		/		(76) LA CHAIZE GIRAUD	
	(28) PALLUAU		/		(72) LA FERRIERE	
	(69) SAINT ANDRE GOULE D'OIE		/		(52) SAINT PHILBERT DE BOUAINE	
10-janv J7	(72) LA FERRIERE		/		(69) SAINT ANDRE GOULE D'OIE	
	(76) LA CHAIZE GIRAUD		/		(28) PALLUAU	
	(52) SAINT PHILBERT DE BOUAINE		/		(67) LES LUCS SUR BOULOGNE	
07-févr J8	(28) PALLUAU		/		(67) LES LUCS SUR BOULOGNE	
	(69) SAINT ANDRE GOULE D'OIE		/		(76) LA CHAIZE GIRAUD	
	(72) LA FERRIERE		/		(52) SAINT PHILBERT DE BOUAINE	
21-févr J9	(76) LA CHAIZE GIRAUD		/		(72) LA FERRIERE	
	(67) LES LUCS SUR BOULOGNE		/		(69) SAINT ANDRE GOULE D'OIE	
	(28) PALLUAU		/		(52) SAINT PHILBERT DE BOUAINE	
06-mars J10	(72) LA FERRIERE		/		(67) LES LUCS SUR BOULOGNE	
	(69) SAINT ANDRE GOULE D'OIE		/		(28) PALLUAU	
	(52) SAINT PHILBERT DE BOUAINE		/		(76) LA CHAIZE GIRAUD	

Championnat de Vendée Fonte 2019-2020.xlsm

Division 2 - POULE C

(77) BENET

(64) LA CHAIZE LE VICOMTE

(19) SAINT GERMAIN DE PRINCAY

(21) SAINT MAURICE DES NOUES

(27) SAINTE GEMME LA PLAINE

(23) SAINTE HERMINE

DATE	LOCAL	Nbr	SCORE	Nbr VISITEUR	G/Av	Nbr
13-sept J1	(77) BENET		/		(19) SAINT GERMAIN DE PRINCAY	
	(64) LA CHAIZE LE VICOMTE		/		(21) SAINT MAURICE DES NOUES	
	(23) SAINTE HERMINE		/		(27) SAINTE GEMME LA PLAINE	
27-sept J2	(27) SAINTE GEMME LA PLAINE		/		(64) LA CHAIZE LE VICOMTE	
	(21) SAINT MAURICE DES NOUES		/		(77) BENET	
	(19) SAINT GERMAIN DE PRINCAY		/		(23) SAINTE HERMINE	
11-oct J3	(19) SAINT GERMAIN DE PRINCAY		/		(21) SAINT MAURICE DES NOUES	
	(77) BENET		/		(27) SAINTE GEMME LA PLAINE	
	(23) SAINTE HERMINE		/		(64) LA CHAIZE LE VICOMTE	
25-oct J4	(64) LA CHAIZE LE VICOMTE		/		(77) BENET	
	(27) SAINTE GEMME LA PLAINE		/		(19) SAINT GERMAIN DE PRINCAY	
	(23) SAINTE HERMINE		/		(21) SAINT MAURICE DES NOUES	
29-nov J5	(19) SAINT GERMAIN DE PRINCAY		/		(64) LA CHAIZE LE VICOMTE	
	(21) SAINT MAURICE DES NOUES		/		(27) SAINTE GEMME LA PLAINE	
	(77) BENET		/		(23) SAINTE HERMINE	
13-déc J6	(19) SAINT GERMAIN DE PRINCAY		/		(77) BENET	
	(21) SAINT MAURICE DES NOUES		/		(64) LA CHAIZE LE VICOMTE	
	(27) SAINTE GEMME LA PLAINE		/		(23) SAINTE HERMINE	
10-janv J7	(64) LA CHAIZE LE VICOMTE		/		(27) SAINTE GEMME LA PLAINE	
	(77) BENET		/		(21) SAINT MAURICE DES NOUES	
	(23) SAINTE HERMINE		/		(19) SAINT GERMAIN DE PRINCAY	
07-févr J8	(21) SAINT MAURICE DES NOUES		/		(19) SAINT GERMAIN DE PRINCAY	
	(27) SAINTE GEMME LA PLAINE		/		(77) BENET	
	(64) LA CHAIZE LE VICOMTE		/		(23) SAINTE HERMINE	
21-févr J9	(77) BENET		/		(64) LA CHAIZE LE VICOMTE	
	(19) SAINT GERMAIN DE PRINCAY		/		(27) SAINTE GEMME LA PLAINE	
	(21) SAINT MAURICE DES NOUES		/		(23) SAINTE HERMINE	
06-mars J10	(64) LA CHAIZE LE VICOMTE		/		(19) SAINT GERMAIN DE PRINCAY	
	(27) SAINTE GEMME LA PLAINE		/		(21) SAINT MAURICE DES NOUES	
	(23) SAINTE HERMINE		/		(77) BENET	

Championnat de Vendée Fonte 2019-2020.xlsm

Division 3 - POULE A

(50) COËX
 (10) LA ROCHE SUR YON
 (80) L'OIE
 (57) MOUCHAMPS
 (47) SAINT HILAIRE DE LOULAY
 (59) SAINTE CECILE

DATE	LOCAL	Nbr	SCORE	Nbr VISITEUR	G/Av	Nbr
13-sept J1	(50) COËX		/		(80) L'OIE	
	(10) LA ROCHE SUR YON		/		(57) MOUCHAMPS	
	(59) SAINTE CECILE		/		(47) SAINT HILAIRE DE LOULAY	
27-sept J2	(47) SAINT HILAIRE DE LOULAY		/		(10) LA ROCHE SUR YON	
	(57) MOUCHAMPS		/		(50) COËX	
	(80) L'OIE		/		(59) SAINTE CECILE	
11-oct J3	(80) L'OIE		/		(57) MOUCHAMPS	
	(50) COËX		/		(47) SAINT HILAIRE DE LOULAY	
	(59) SAINTE CECILE		/		(10) LA ROCHE SUR YON	
25-oct J4	(10) LA ROCHE SUR YON		/		(50) COËX	
	(47) SAINT HILAIRE DE LOULAY		/		(80) L'OIE	
	(59) SAINTE CECILE		/		(57) MOUCHAMPS	
29-nov J5	(80) L'OIE		/		(10) LA ROCHE SUR YON	
	(57) MOUCHAMPS		/		(47) SAINT HILAIRE DE LOULAY	
	(50) COËX		/		(59) SAINTE CECILE	
13-déc J6	(80) L'OIE		/		(50) COËX	
	(57) MOUCHAMPS		/		(10) LA ROCHE SUR YON	
	(47) SAINT HILAIRE DE LOULAY		/		(59) SAINTE CECILE	
10-janv J7	(10) LA ROCHE SUR YON		/		(47) SAINT HILAIRE DE LOULAY	
	(50) COËX		/		(57) MOUCHAMPS	
	(59) SAINTE CECILE		/		(80) L'OIE	
07-févr J8	(57) MOUCHAMPS		/		(80) L'OIE	
	(47) SAINT HILAIRE DE LOULAY		/		(50) COËX	
	(10) LA ROCHE SUR YON		/		(59) SAINTE CECILE	
21-févr J9	(50) COËX		/		(10) LA ROCHE SUR YON	
	(80) L'OIE		/		(47) SAINT HILAIRE DE LOULAY	
	(57) MOUCHAMPS		/		(59) SAINTE CECILE	
06-mars J10	(10) LA ROCHE SUR YON		/		(80) L'OIE	
	(47) SAINT HILAIRE DE LOULAY		/		(57) MOUCHAMPS	
	(59) SAINTE CECILE		/		(50) COËX	

Championnat de Vendée Fonte 2019-2020.xlsm

Division 3 - POULE B

(68) CHANTONNAY

(42) CORPE

(14) LA MEILLERAIE TILLAY

(62) MONSIREIGNE

(38) MOUZEUIL SAINT MARTIN

(58) SAINT MARTIN DES FONTAINES

DATE	LOCAL	Nbr	SCORE	Nbr VISITEUR	G/Av	Nbr
13-sept J1	(68) CHANTONNAY		/		(14) LA MEILLERAIE TILLAY	
	(42) CORPE		/		(62) MONSIREIGNE	
	(58) SAINT MARTIN DES FONTAINES		/		(38) MOUZEUIL SAINT MARTIN	
27-sept J2	(38) MOUZEUIL SAINT MARTIN		/		(42) CORPE	
	(62) MONSIREIGNE		/		(68) CHANTONNAY	
	(14) LA MEILLERAIE TILLAY		/		(58) SAINT MARTIN DES FONTAINES	
11-oct J3	(14) LA MEILLERAIE TILLAY		/		(62) MONSIREIGNE	
	(68) CHANTONNAY		/		(38) MOUZEUIL SAINT MARTIN	
	(58) SAINT MARTIN DES FONTAINES		/		(42) CORPE	
25-oct J4	(42) CORPE		/		(68) CHANTONNAY	
	(38) MOUZEUIL SAINT MARTIN		/		(14) LA MEILLERAIE TILLAY	
	(58) SAINT MARTIN DES FONTAINES		/		(62) MONSIREIGNE	
29-nov J5	(14) LA MEILLERAIE TILLAY		/		(42) CORPE	
	(62) MONSIREIGNE		/		(38) MOUZEUIL SAINT MARTIN	
	(68) CHANTONNAY		/		(58) SAINT MARTIN DES FONTAINES	
13-déc J6	(14) LA MEILLERAIE TILLAY		/		(68) CHANTONNAY	
	(62) MONSIREIGNE		/		(42) CORPE	
	(38) MOUZEUIL SAINT MARTIN		/		(58) SAINT MARTIN DES FONTAINES	
10-janv J7	(42) CORPE		/		(38) MOUZEUIL SAINT MARTIN	
	(68) CHANTONNAY		/		(62) MONSIREIGNE	
	(58) SAINT MARTIN DES FONTAINES		/		(14) LA MEILLERAIE TILLAY	
07-févr J8	(62) MONSIREIGNE		/		(14) LA MEILLERAIE TILLAY	
	(38) MOUZEUIL SAINT MARTIN		/		(68) CHANTONNAY	
	(42) CORPE		/		(58) SAINT MARTIN DES FONTAINES	
21-févr J9	(68) CHANTONNAY		/		(42) CORPE	
	(14) LA MEILLERAIE TILLAY		/		(38) MOUZEUIL SAINT MARTIN	
	(62) MONSIREIGNE		/		(58) SAINT MARTIN DES FONTAINES	
06-mars J10	(42) CORPE		/		(14) LA MEILLERAIE TILLAY	
	(38) MOUZEUIL SAINT MARTIN		/		(62) MONSIREIGNE	
	(58) SAINT MARTIN DES FONTAINES		/		(68) CHANTONNAY	

COUPE DE VENDEE FONTE 2019 - 2020

vendredi 4 octobre 2019

Tirage du 2ème Tour : samedi 19 octobre 2019

Local	Div	Nbre	Scores	Nbre	Div	Visiteur
(64) LA CHAIZE LE VICOMTE	D2				D1	(79) SAINT HILAIRE LE VOUHIS
(54) LA PETITE BOISSIERE	D2				D3	(47) SAINT HILAIRE DE LOULAY
(27) SAINTE GEMME LA PLAINE	D2				D1	(53) SAINT COLOMBAN
(33) CHAMPAGNE LES MARAIS	DS1				D1	(78) BOURNEZEAU
(10) LA ROCHE SUR YON	D3				D3	(80) L'OIE
(65) SAINT PAUL EN PAREDS	D2				D2	(12) LES HERBIERS
(04) LA BOISSIERE DE MONTAIGU	D1				D2	(28) PALLUAU
(81) COMBRAND	D1				DS1	(48) LA GARNACHE
(84) FROIDFOND	D1				D2	(06) CHAVAGNES EN PAILLERS
(72) LA FERRIERE	D2				D3	(50) COËX
(38) MOUZEUIL SAINT MARTIN	D3				DS1	(73) SALLERTAIN
(30) LE FENOUILLE	D1				D2	(67) LES LUCS SUR BOULOGNE
(23) SAINTE HERMINE	D2				D3	(68) CHANTONNAY
(62) MONSIREIGNE	D3				DS1	(83) SERIGNE
(77) BENET	D2				D2	(19) SAINT GERMAIN DE PRINCAV
(42) CORPE	D3				DS1	(15) MONTOURNAIS
(25) TREIZE SEPTIERS	D2				DS1	(63) SAINT MESMIN
(76) LA CHAIZE GIRAUD	D2				D3	(57) MOUCHAMPS
(08) LES ESSARTS	DS1				D2	(69) SAINT ANDRE GOULE D'OIE
(59) SAINTE CECILE	D3				DS1	(75) LES CHATELLIERS CHATEAUMUR
(11) LA GUYONNIERE	DS1				D1	(03) BELLEVILLE SUR VIE
(41) REMOUILLE	DS1				D1	(05) LA BRUFFIERE
(58) SAINT MARTIN DES FONTAINES	D3				D3	(14) LA MEILLERAIE TILLY
(52) SAINT PHILBERT DE BOUAINE	D2				D1	(71) BAZOGES EN PAREDS
(43) SAINT ANDRE SUR SEVRE	DS1				D2	(74) GETIGNE
(22) SAINT MICHEL MONT MERCURE	D1				DS1	(01) ANTIGNY
(21) SAINT MAURICE DES NOUES	D2				D1	(18) SAINT GEORGES DE MONTAIGU

REPECHAGE - Si le nombre des clubs est impair pour le 2ème tour, on repêche le club perdant avec le plus petit goal-avérage au score.

COUPE DE VENDEE FONTE 2019 - 2020

vendredi 24 janvier 2020

COUPE

Local

Nbre	Scores	Nbre

Visiteur

CHALLENGE

Local

Nbre	Scores	Nbre

Visiteur

FINALE COUPE DE VENDEE FONTE ADULTE

2019 - 2020

FINALE COUPE

FINALE CHALLENGE

samedi 14 mars 2020

samedi 21 mars 2020

BOURNEZEAU

BELLEVILLE SUR VIE

LES MANIFESTATIONS – WWW.LE-PALET.COM

VALIDATION DES LICENCES

VENDREDI 06 SEPTEMBRE 2019 DE 17H30 A 20H00

COUPE DE VENDEE JEUNES

SAMEDI 26 OCTOBRE 2019 AUX ESSARTS

INDIVIDUEL FONTE

SAMEDI 09 NOVEMBRE 2019 A LA MEILLERAIE TILLAY

FINALE DU CHAMPIONNAT DE VENDEE JEUNE

SAMEDI 08 FEVRIER 2020 A MONTOURNAIS

FINALE DE LA COUPE DE VENDEE ADULTE

SAMEDI 14 MARS 2020 A BOURNEZEAU

FINALE DU CHALLENGE DE VENDEE ADULTE

SAMEDI 21 MARS 2020 A BELLEVILLE SUR VIE

FINALE DU CHAMPIONNAT DE VENDEE ADULTE

SAMEDI 04 AVRIL 2020 A ST GEORGES DE MONTAIGU

ASSEMBLEE GENERALE DE LA COMMISSION CVDP

SAMEDI 25 AVRIL 2020 A COËX

COUPE DE FRANCE DE PALET FONTE

SAMEDI 02 MAI 2020 A LA MEILLERAIE TILLAY

Commission Vendéenne Du Palet

Changement de Date 2019-2020

Réservé CVDP

cr :

ml :

lg :



Date de la demande : _____

Club demandeur : _____

Votre match de : " CHAMPIONNAT - COUPE - CHALLENGE "

Votre division : _____ - A B C < Votre groupe

Date du match CVDP prévu : _____

N° Journée prévu : _____ (J1, J2, J3, ect..., ou T1, T2, T3 coupe)

Club demandeur

Monsieur, madame : _____

E-mail : _____

Responsable du club de : _____ N° : _____

Votre match initial au calendrier CVDP avant changement

Match initial : _____ // _____
Club Local
Club VisiteurCe match est : " **Avancé - Inversé - Reporté** "

Date de votre match : _____

Signature

Club non demandeur

Monsieur, madame : _____

E-mail : _____

Responsable du club de : _____ N° : _____

Signature

Aucun changement de date ne sera accepté après la dernière journée du calendrier.

Adresse du secrétaire de la CVDP :

Mr CHARON Patrick - 39 Rue de Wagram, B-34 Rés. Lucien Valéry - 85000 LA ROCHE SUR YON

Tél : 06.62.80.76.11 E-mail : Commission-CVDP85@hotmail.fr

Commission Vendéenne Du Palet

Engagement saison 2020-2021

Date : _____

Non du club : _____ N° du club :

Président

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Commune : _____

Téléphone Fixe : _____ Portable : _____

E-mail : _____ N° licence : _____

S'engage à participer aux manifestations sportives organisées par la commission vendéenne CVDP notamment au Championnat de Vendée et à la Coupe de Vendée pour la saison : 2020-2021
Aucune caution n'est nécessaire à votre engagement.

Seul les nouveaux clubs sont redevables de la somme de 100.00 € à leur 1ère inscription.
Si un club se désiste en cours de saison cette valeur restera acquise à la commission CVDP.
Les éventuelles amendes obtenues vous seront demandées selon le déroulement de votre saison.

ATTENTION : Il est indispensable de respecter le délai ci-dessous afin d'organiser au mieux les groupes de votre prochaine saison (Voir délai de date ci-dessous).

Les groupes et le calendrier vous seront annoncés lors de l'assemblée générale de la CVDP, ainsi que le tirage au sort du 1er tour de la Coupe de Vendée.

Merci d'indiquer le nombre de feuille de match (Grand format) en votre possession :

Nom de votre salle : _____

Adresse de votre salle : _____

Points G.P.S. (.. ° .. , ...) : **N :** _____ **O :** _____

Divers : _____

Licenciés

Nombre de licenciés inscrits de votre saison (2019-2020) :

Fait à : _____

Le : _____

Signature :

La date limite de renvoi de ce document est fixé au : 5 avril 2020

Adresse du secrétaire de la CVDP :

Mr CHARON Patrick - 39 Rue de Wagram, B34 Rés. Lucien Valéry - 85000 LA ROCHE SUR YON
Tél : 06.62.80.76.11 E-mail : Commission-CVDP85@hotmail.fr

Commission Vendéenne Du Palet Conseil d'Administration 2020-2021

Date de la dernière élection : _____

Non du club : _____

N° du club : Division :

A B C

Président

NOM : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____

Commune : _____

Téléphone Fixe : _____

Portable : _____

E-mail : _____

N° licence : _____

Important : Merci d'indiquer deux numéros de téléphones portables pour vous joindre lors des matchs en cas de problème pour trouver la salle

NOM

Prénom

Tél. portable

Secrétaire

NOM : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____

Commune : _____

Téléphone Fixe : _____

Portable : _____

E-mail : _____

N° licence : _____

Trésorier

NOM : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____

Commune : _____

Téléphone Fixe : _____

Portable : _____

E-mail : _____

N° licence : _____

Nom et adresse de votre salle : _____

Divers : _____

Licenciés

Nombre de licenciés de votre dernière saison (2019-2020) : Le dernier numéro de "Licence du Club" connu :

La date limite de renvoi de ce document est fixé au : 5 juin 2020

Adresse du secrétaire de la CVDP :

Mr CHARON Patrick - 39 Rue de Wagram, B-34 Rés. Lucien Valéry - 85000 LA ROCHE SUR YON.
Tél : 06.62.80.76.11 E-mail : Commission-CVDP85@hotmail.fr

Le certificat médical

En France, le principe général veut que la pratique sportive soit soumise à la production annuelle d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication. Ce lien entre le champ médical et la sphère sportive s'inscrit dans une logique de santé publique à laquelle la FNSMR souscrit pleinement.

Depuis le 1er septembre 2016, la législation sur le **Certificat médical attestant l'absence de contre-indication** a changé. Ces changements impactent notre fonctionnement au sein du sport en milieu rural.

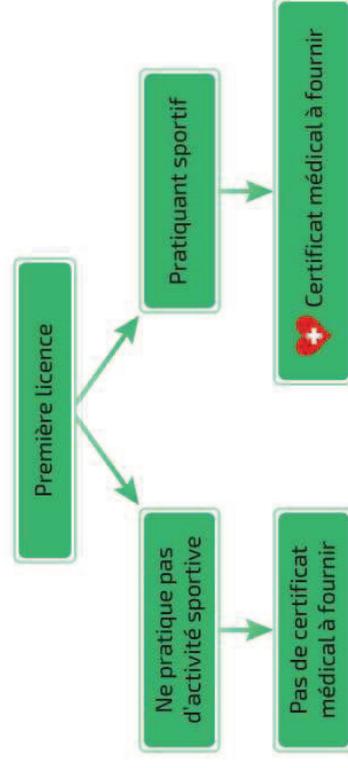
A compter du 1^{er} juillet 2017, la durée de validité du certificat médical n'est plus de 1 an mais de **3 ans** (sauf pratiques à contraintes particulières*). Mais pour que le certificat médical soit valable 3 ans, il faut que sur cette période de 3 ans et chaque année, le licencié :

* renouvelle sa licence au sein de la FNSMR

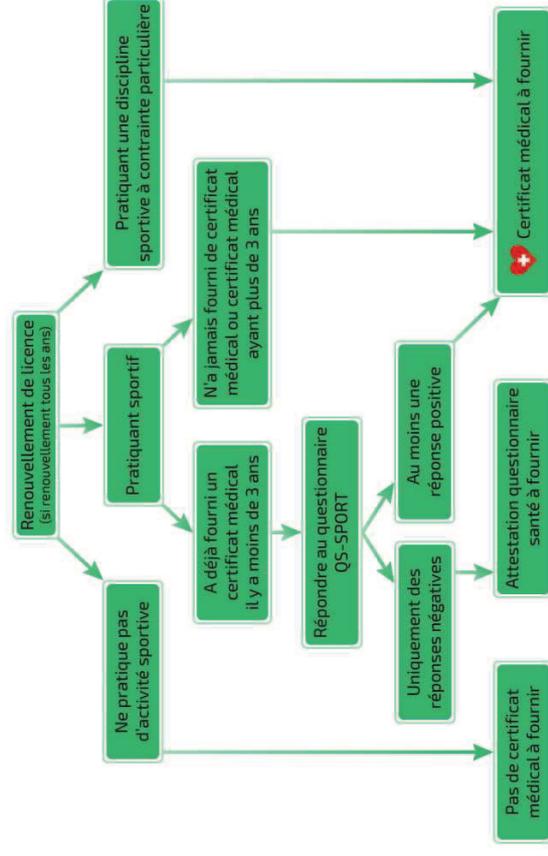
* certifie avoir répondu "non" aux 9 questions du **Questionnaire QS-SPORT** (questionnaire élaborée par le Ministère des Sports). Dans ce cas, le licencié a juste à remettre l'**attestation de santé** relative au questionnaire (en aucun cas le questionnaire lui-même) à son association lors de sa demande de licence.

Schéma explicatif :

Nouvelle licence :



Renouvellement de licence :



Nous vous invitons à consulter la page suivante pour connaître les modalités à transmettre à vos licenciés > www.fnsmr.org > rubrique l'adhésion > le certificat médical

Aides pour les jeunes > le pack 15 - 30 ans

Nos services « animation »



Le site www.pack15-30.fr est une plateforme qui réunit tous les services des 15-30 ans de la Région des Pays de la Loire.

Le Pass culture sport est un mini-chéquier, composé de 8 pass, vous offrant pour 8 € seulement des entrées gratuites et des réductions dans de nombreux domaines : Compétitions sportives, concerts, ciné, lecture, découverte du patrimoine, pratique artistique ou sportive...

8 pass = jusqu'à près de 160 € d'entrées gratuites et de réductions pour seulement 8 €.

Pour commander le Pass Culture Sport saison 2018/2019, il faut se rapprocher du conseiller pass culture sport de votre établissement dès la rentrée scolaire ou aller sur le site www.pack15-30.fr pour connaître vos droits.

Si l'offre et le coût d'achat restent inchangés, il peut y avoir du changement dans la procédure de commande. Le Chèque Pass Sport est utilisable dans tous les clubs de sport affiliés à une Ligue ou Comité sportif de la Région des Pays de La Loire à savoir nos clubs de la FNSMR !

Pour qui ? À tous les jeunes inscrits dans les établissements partenaires, quel que soit leur âge : Lycées (incluant BTS, 4^e et 3^e techno, pré-apprentissage et classe prépa), Centres de formation d'apprentis (CFA), Maisons familiales rurales (MFR), Instituts médico-éducatifs (IME), etc : votre commande se fait via votre établissement.

Comment ça marche ?

Le jeune : bénéficie d'une réduction immédiate de 16 € sur l'adhésion à son club sportif en remettant le chèque en question.

Le club : Il met le tampon et la mention licence au dos de chaque chèque et envoie les chèques Pass Sport à son Comité. Il détache et conserve le talon comme justificatif de la prestation.

Le Comité Régional SMR : rembourse directement le club dans les meilleurs délais.
Informations sur le dispositif auprès du Conseil Régional - Téléphone : 02 28 20 50 00

Vous cherchez une animation conviviale, ludique, pédagogique etc. pour vos jeunes, vos collègues, vos amis / touristes et dans le cadre d'une occasion particulière (mariage, anniversaire, après-réunion etc.), voici nos services en terme d'animation autour des jeux sportifs traditionnels, palet, molky et disc golf.

Site : www.cdsmr85.com

> rubrique - nos services

Depuis sept. 2014, plusieurs malles pédagogiques sont disponibles dans les départements 44, 49 et 85 > (12 jeux traditionnels + documentation d'accompagnement) + brochure à 2 € sur les jeux traditionnels français !

Tarifs > 50 € (associations affiliées à la FNSMR et/ou partenaires) (durée d'emprunt : maximum 1 semaine – au-delà, faire un avenant de cette convention) et 100 € (autres demandes) (idem aux précédentes conditions) > caution 500 € (ajouter 100 € si demi-journée formation explication). Perte/ casse à la charge de l'emprunteur.



Accueil de personnes en situation de handicaps

Des idées à trouver dans vos départements Exemple en Vendée :

Le dispositif «Coupon découverte» permet de réduire de 80€ le coût de la première licence pour pratiquer une activité sportive.

SPORT et HANDICAP - COUPON DÉCOUVERTE

Il s'adresse aux enfants et adultes en situation de handicap, non licenciés dans l'activité physique et sportive qu'ils désirent découvrir.

Il vise à leur faciliter l'accès à une pratique régulière et adaptée dans les clubs sportifs du département.

Je souhaite pratiquer une nouvelle activité sportive et utiliser le coupon découverte.

Comment faire ?

1 Prenez contact avec le club sportif de votre choix parmi les clubs agréés par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (environ 700 clubs). Liste des clubs concernés sur le site www.ddcs85.fr ou au 02 51 36 75 00.

- demandez au club s'il peut vous accueillir et si vous pouvez essayer l'activité,
- discutez avec l'éducateur pour l'aider à mieux adapter l'activité à votre handicap.

Retrouvez également sur www.handguide.gouv.fr, une liste de clubs ayant un projet spécifique pour l'accueil des personnes en situation de handicap.

Handiguide *over sponsor*

2 Vous souhaitez continuer l'activité et prendre une licence dans ce club :

Demandez un coupon découverte à la :
Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
185 boulevard du Maréchal Ledier
85000 LA ROCHE-SUR-YON Cedex - Tél : 02 51 47 10 26
Responsable : Olivier CHATBIGNER, olivierchatbigner@vendee.fr



3 Remplissez le coupon et remettez-le au club

Le club recevra une aide de 80€ qui réduira du prix de la licence votre de la cotisation.

Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Vendée
29 rue Deffèle - bâtiment Jean Moulin
CS 20002 - 85023 La Roche-sur-Yon cedex
Tél. : 02 51 36 75 00 - Courriel : dcs85@vendee.gouv.fr
site Web : www.ddcs85.fr

Assurances

Un service dédié

Groupama S.A. accompagne le Mouvement Rural depuis plus de 40 ans. Une équipe dédiée de collaborateurs assiste les structures adhérentes dans la gestion de leurs sinistres et dans leurs démarches administratives (attestations d'Assurances, constitution d'un dossier de sinistre...).

Vos interlocuteurs au Service Sinistres **DOMMAGES / RC** :

GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE – E.R.E

Service Sinistres Dommages / R.C.

60 BLD DUHAMEL DU MONCEAU 45166 OLIVET Cedex

Un numéro unique : 02 38 49 78 30

Vos références à rappeler dans toutes vos

correspondances : 41480048 E / 0002

Pour toute information voici le lien expliquant les démarches à suivre ou à penser :

<http://www.fnsmr.org/assurance/>

Les caractéristiques

du **contrat national principal** > www.fnsmr.org

Les garanties proposées en conformité avec le code du sport sont :

- **Responsabilité civile des structures**
- **Responsabilité civile des adhérents** (cartes annuelles et temporaires)
- **Individuelle Accident corporel** (cartes annuelles et temporaires)
- **Protection juridique à la suite d'évènements garantis**
- **Assistance auprès de Mutuaide Assistance** (filiale de Groupama)

En fonction des spécificités des comités et de leurs accords antérieurs locaux, certaines garanties peuvent être souscrites auprès des Caisses Régionales de Groupama (garanties des biens mobiliers et immobiliers, garanties de responsabilité Civile complémentaire lorsque la manifestation nécessite une autorisation administrative -décret N° 2012 du 5 mars 2012).
Attention : les garanties RC du contrat national et celles souscrites auprès des Caisses Régionales de Groupama sont complémentaires. Il est donc important de ne pas les dissocier

L'ANCV est un établissement public qui a pour mission principale de gérer et développer les Chèques Vacances. Il gère également dans le cadre de sa mission, des aides à vocation sociale en faveur des actions relatives aux équipements de tourisme et de loisirs ainsi qu'en faveur des actions contribuant à l'accès de tous aux vacances et à la pratique sportive. Les « coupons sport ANCV » sont des bons nominatifs qui permettent de payer tout ou partie d'une licence ou des cours pris dans une association ou un club sportif affilié à une fédération sportive agréée. La FNSMR et l'ANCV ont signé un accord permettant aux associations de pouvoir bénéficier du dispositif. Le CDSMR 85 a signé une convention pour accepter les chèques vacances. Tout pratiquant peut présenter à son club ce mode de paiement. Le club nous transmet ces tickets et nous remboursons le club.



Des possibilités d'aides financières sont possibles auprès de clubs ayant des projets sportifs. Le Centre National de Développement du Sport (CNDS) a pour mission de favoriser le développement des pratiques sportives, par l'attribution de subventions aux groupements sportifs, dans le respect des orientations générales du ministère chargé des sports. Les dossiers de demande de subvention CNDS sont en ligne selon les dates définies par vos départements (début d'année civile).

Pour déposer un dossier dans le cadre du CNDS, il faut posséder un agrément jeunesse et sports. L'agrément sport qui était une démarche volontaire des clubs affiliés à une fédération est régi notamment par l'article L121-4 du code du sport est désormais rédigé ainsi : **Article L121-4 modifié par Ordonnance n°2015-904 du 23 juillet 2015 - art.11 (V)**

Les associations sportives ne peuvent bénéficier de l'Etat qu'à la condition d'avoir été agréées. L'agrément est notamment fondé sur l'existence de dispositions statutaires garantissant le fonctionnement démocratique de l'association, la transparence de sa gestion et l'égal accès des femmes et des hommes à ses instances dirigeantes.

L'affiliation d'une association sportive à une fédération sportive agréée par l'Etat en application de l'article L131-8 du code du sport vaut agrément. Quelle que soit votre situation (club avec agrément ou sans), il est vivement conseillé de nous contacter pour réfléchir ensemble à votre demande et vos besoins réels

Il est vivement conseillé de contacter son CDSMR pour réfléchir ensemble à votre demande et vos besoins réels.

Vos contacts fédéraux :

Fédération Nationale du Sport en Milieu Rural :
www.fnsmr.org



Fédération Nationale

Sport en Milieu Rural

Comité Régional du Sport en Milieu Rural Pdll :

<http://paysdelaloire.sportrural.fr/>

Sites des comités départementaux:

Loire-Atlantique : <http://44.sportenmilieुरural.fr/>

Maine et Loire : <http://49.sportenmilieुरural.fr/>

Vendée - www.cdsmr85.com

Site principal lié aux palets : www.le-palet.com

Renseignements – SIEGE ADMINISTRATIF :

202 Bd Aristide Briand – BP 167

85 004 La Roche sur Yon Cédex

email : contact@cdsmr85.com tél : 02 51 44 27 36

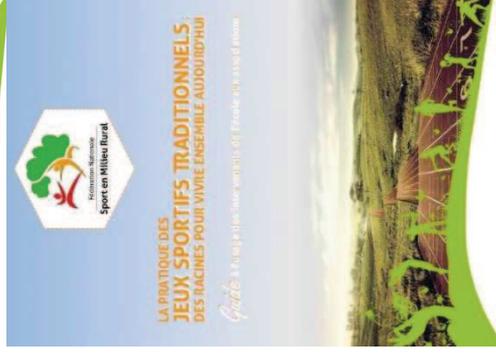
Les outils de communication du comité

Les outils de communication du CRSMR PdII :

- Le site internet et ceux des CDSMR
- Les affiches de promotion lors d'événements
- Les rapports des assemblées générales
- L'annuaire des associations
- Le site internet du palet et son forum, de la FDFR 85, des clubs etc.
- Les plaquettes thématiques, les banderoles, les revues de presse, les médias,
- Le logiciel GESTAFFIL, le guide d'adhésion des CDSMR, la plaquette informative de la FNSMR,
- Le palet : le dossier sportif, le calendrier des concours de palet, le livret pour la Coupe de France de palet, les bannières spécifiques au palet, les plaquettes championnat jeunes etc.



Le nouveau règlement des jeux de palets est arrivé et prend application depuis la rentrée sportive 2014/2015 !! Il réunit le règlement des jeux de palets sur planche en bois et sur plaque de plomb. Attention il y a un peu de changement sur la majorité des points du précédent règlement. Ce document se veut être un outil en vue d'améliorer les points litigieux, les sujets de conversations et un rapprochement de d'autres règlements de palet proche des nôtres sur plaque en plomb !



Ce livret recense de nombreux jeux sportifs traditionnels présents au sein de la Fédération Nationale du Sport en Milieu Rural (FNSMR). L'objectif est avant tout de sensibiliser les plus jeunes sur nos traditions, sur le patrimoine de leur pays, de leur région mais surtout de leur département. L'intérêt se trouve aussi dans un partage intergénérationnel : la convivialité retrouvée dans ces jeux est sans précédent.

Conçu pour permettre aux intervenants (professeurs, instituteurs, encadrants sportifs, animateurs, bénévoles, etc.) de se familiariser aux jeux sportifs traditionnels, ce guide est divisé en parties succinctes pour vous permettre de transmettre au mieux ces différentes pratiques ! Des stagiaires, des bénévoles et les permanents de notre comité ont permis sa conception et publication.

Guide à l'usage des intervenants de l'école aux associations
Brochure de 36 pages - Format A5 fermé (A4 une fois ouvert)

Prix : 2€* pour les licenciés à la FNSMR / 5€* pour les non licenciés *

*hors frais de port

Facebook

Partager les informations autour du palet de manière instantanée = Facebook = un service de réseautage social en ligne sur Internet

La page « officielle » s'appelle > PALET

Ayez un compte et venez nous rejoindre !



Votre association évolue ? Informez-nous !

La vie d'une association est en perpétuelle évolution. Parce que la sécurité des opérations sous gestaffil pour la prise de licences, de vos opérations bancaires, de votre représentativité auprès des collectivités etc. dépend de la qualité de nos et vos fichiers, une mise à jour permanente des dossiers juridiques et des personnes habilitées à faire fonctionner l'association est nécessaire.

Pour vous aider à réactualiser vos dossiers, voici les pièces éventuelles à nous fournir si une modification intervient (nous transmettre uniquement les documents liés à la modification) :

- **Exemplaire des nouveaux statuts certifiés** conforme par le Président avec réception des déclarations faites à la préfecture
- **Exemplaire ou extrait certifié conforme** au Journal Officiel dans lequel a été publiée la déclaration de constitution

Nouveau club > 1 plaquette FNSMR actualisée sur le fonctionnement général de la fédération + formulaire adhésion avec les documents à joindre >

Statuts de l'association

Récépissé de déclaration à la Préfecture

Numéro d'insertion au Journal Officiel

Composition du bureau exécutif de l'association

Compte rendu de la dernière Assemblée Générale

+ Documents spécifiques du comité (tarifs etc.)
Accord de la FNSMR > Direction gestaffil pour ouverture de votre compte

Guide téléchargeable :

http://www.gestaffil.org/pdf/manuel_gestaffil_120817.pdf

Envoi courant juillet aux clubs des nouveaux documents - Gestaffil – www.gestaffil.org



- **Nomination par le Conseil d'Administration** des membres du bureau avec la durée des fonctions de chacun

- **N° Siret** – demande auprès de l'INSEE Pays de la Loire en vue d'obtenir des subventions Pour votre club :

- **Extrait de délibération de l'association** autorisant l'ouverture d'un compte bancaire et désignant les personnes habilitées à la faire fonctionner

- **Etre à jour de ces comptes rendus d'assemblées générales**

Site internet d'informations et de services indispensables à votre association : www.associatheque.fr

Pour informations : Les tarifs 2012 d'insertion d'annonces légales au Journal officiel des associations et fondations d'entreprise (JOAFE) ont été fixés dans un arrêté publié au Journal officiel du samedi 19 novembre 2011. **Ce qui ne change pas** : le tarif des annonces au JO des associations pour 2012 ([arr. du 17 novembre 2011](#), JO du 19, texte n° 3, art. 2-5) est le même que celui encore applicable en 2011 ([arr. du 29 décembre 2010](#), JO du 30 décembre, texte n°11, art. 1), à savoir :

- déclaration de création d'association : 44 euros

- déclaration de modification d'association : 31 euros

Le Comité Départemental du Sport en Milieu Rural

NOTRE MISSION :

- * Le Sport pour animer les territoires
- * Sport pour tous
- * Multisports – Milieu Rural

Fédération agréée par le ministère des Sport
et membre au CNOSF (mouvement Olympique)



Les dates de championnat 2019/2020

21 SEPTEMBRE 2019	J1 - Sallertaine Salle Omnisports - place Emile Gaborit
05 OCTOBRE 2019	J2 - Mouzeuil-St-Martin Salle des fêtes - 4 rue du Château
02 NOVEMBRE 2019	J3 - Bazoges en Pareds Salle des 3 Rives
16 NOVEMBRE 2019	J4 - La Petite Boissière Salle des fêtes - Place de l'Eglise
30 NOVEMBRE 2019	J5 - La Boissière de Montaigu Salle polyvalente - près de l'église
14 DECEMBRE 2019	J6 - Chantonay Salle Gymnase Clémenceau
04 JANVIER 2020	J7 - St Colomban Salle Bel-Air
25 JANVIER 2020	J8 - La Garnache Salle René Bazin
8 FEVRIER 2020	J9 - Montournais Salle de la Chénaie - route de St-Mesmin

Réservé aux jeunes né(e)s depuis le 1^{er} janvier 2003
Ouvert à tous les licencié(e)s et non licencié(e)s
Féminins et masculins confondus

La Coupe de Vendée

23^{ème} édition !

Samedi 26 octobre 2019

Aux Essarts

www.le-palet.com

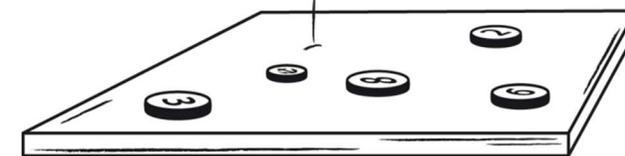


Rejoins-nous sur facebook :
PALET



Viens jouer avec nous au palet !

Compétitions jeunes 2019/2020



Comité Régional du Sport en Milieu Rural
des Pays de la Loire 202 Bd Aristide Briand
BP 167 85 004 La Roche sur Yon
Tél : 02.51.44.27.36
e.mail : contact@csmr85.com

Le palet

Il existe deux sortes de jeux de palet : le palet fonte et le palet laiton.

Ces deux pratiques sont répandues sur l'ensemble du territoire vendéen, car chaque club est dans le droit de choisir son type de palet.

Le palet se joue sur une plaque de plomb, avec 4 à 6 palets par équipe et le maître (le plus petit de tous).

Le but du jeu étant de réussir à placer sur la plaque vos palets, le plus prêt du maître.

On compte 1 point par palet placé près du maître et la première équipe rendue à 11 ou 13 remporte la mise.

Règlement officiel > publication FNSMR en 2014



Palet fonte



Palet laiton

Le championnat Jeunes

Championnat réservé au jeune né(e) depuis le 1^{er} janvier 2003.

Un classement jeune moins de 12 ans nés depuis le 1^{er} janvier 2007, et un autre, pour les jeunes né depuis le 1^{er} janvier 2003 jusqu'au 31 décembre 2006 inclus (16 ans).

Ouvert à tous licenciés ou non licenciés, féminin ou masculin confondus

Les épreuves ont lieu le samedi après-midi

7 parties à jouer par après-midi, en 1 vs 1

Changement d'adversaire à chaque partie

Possibilité de jouer qu'un samedi après-midi

Inscription sur place de 14 h 00 à 14 h 30, fin des compétitions vers 18 h

Montant de l'inscription fixé à 2 € par joueur donnant droit aux consommations (jus de fruit et un sandwich).



Le palmarès

Championnat jeunes (- de 16 ans) :

- 2007 : Valentin Guesdon ;
- 2008 et 2010 : Damien Gillier ; La Garnache
- 2009 : Gaëtan Forget ; St Hilaire du Loulay
- 2010 : Damien Gillier ; St Martin des Fontaines
- 2011 : Stanislas Gautron ; St Maurice des Noues
- 2012 : Stanislas Gautron ; Les Essarts
- 2013 : Arnaud Grimaud ; Les Essarts
- 2014 : Alban Orion ; Bazoges en Pareds
- 2015 et 2016 : Christopher Guillery ; La Boissière M.
- 2017 : Yohann Nicoleau ; La Garnache
- 2018 : Christopher Guillery ; La Boissière M.
- 2019 : Yohann Nicoleau ; La Garnache

Coupe de Vendée jeunes :

- 2007 : Charly Boutet ; La Garnache
- 2008 : Gaëtan Vigne ; Champagné-les-Marais
- 2009 : Lénaïc Sarazin ; Champagné-les-Marais
- 2010 : Stanislas Gautron ; St Maurice-des-noues
- 2011 : Stanislas Gautron ; Les Essarts
- 2012 : Arnaud Grimaud ; Les Essarts
- 2013 : Axel Charrier ; St Hilaire de Loulay
- 2014 : Yohann Nicoleau ; La Garnache
- 2015 et 2016 : Alban Orion ; Bazoges en Pareds
- 2017 : Gaël Grimaud ; Les Chatelliers-Chat.
- 2018 : Ronan Beaulieu ; La Garnache

Le palmarès complet est à retrouver sur le site : www.le-palet.com



Le-palet.com



Retrouvez l'actualité
sur le site officiel
du PALET !



I ♥
PALET

Facebook



Retrouvez-nous
sur la page facebook
officielle du PALET !

